



**HAL**  
open science

# Innovation et ruralité(s) en Nouvelle-Aquitaine. Regards sur des territoires en action

Jacques Palard

► **To cite this version:**

Jacques Palard. Innovation et ruralité(s) en Nouvelle-Aquitaine. Regards sur des territoires en action. [Rapport de recherche] Région Nouvelle-Aquitaine; Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. 2020, pp.96. halshs-03047155

**HAL Id: halshs-03047155**

**<https://shs.hal.science/halshs-03047155>**

Submitted on 25 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# INNOVATION ET RURALITÉ(S) en Nouvelle-Aquitaine

► Regards sur des territoires en action



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**









© Crédit photo : Région Nouvelle-Aquitaine / Thierry Lepoorte



## JACQUES PALARD

DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS  
CENTRE EMILE-DURKHEIM  
(SCIENCES PO BORDEAUX)

---

Ce travail d'expertise commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine a été réalisé par Jacques PALARD, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à l'Institut d'études politiques de Bordeaux (Centre Émile-Durkheim).



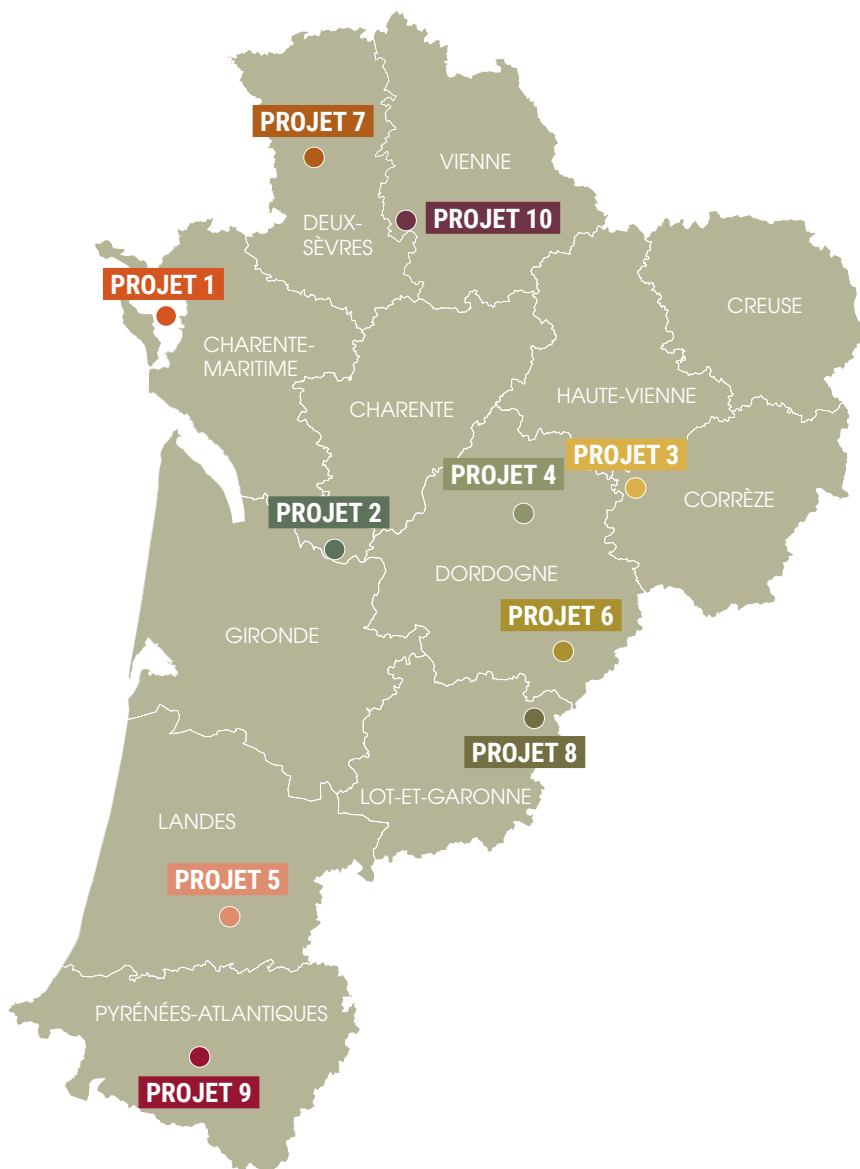
# SOMMAIRE



<b>&gt; Carte des projets soutenus en Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>P.05</b>
<b>&gt; Introduction générale</b>	<b>P.06</b>
<b>&gt; PROJET 1</b> De l'aérium à la culture maraîchère bio : la santé autrement Île d'Aix en Charente-Maritime (17)	<b>P.16</b>
<b>&gt; PROJET 2</b> Un leadership féminin au service de l'innovation rurale et de l'alimentation bio Cercoux en Charente-Maritime (17)	<b>P.24</b>
<b>&gt; PROJET 3</b> De Paris à Ségur-le-Château : un projet d'agroécologie et d'urbanité rurale Ségur-le-Château en Corrèze (19)	<b>P.32</b>
<b>&gt; PROJET 4</b> Quand l'école devient buissonnière Sorges et Ligueux en Dordogne (24)	<b>P.44</b>
<b>&gt; PROJET 5</b> Quand la fermeture d'une classe permet... l'ouverture du village à l'innovation Touloulette dans les Landes (40)	<b>P.50</b>
<b>&gt; PROJET 6</b> Mobilité à la demande et accessibilité du centre-bourg Pays de Belvès en Dordogne (24)	<b>P.58</b>
<b>&gt; PROJET 7</b> Associer les habitants et « ménager » le cœur de bourg Saint-Christophe-sur-Roc dans les Deux-Sèvres (79)	<b>P.64</b>
<b>&gt; PROJET 8</b> D'ici ou d'ailleurs ? Quand une incertitude identitaire plane sur la gouvernance Gavaudun en Lot-et-Garonne (47)	<b>P.72</b>
<b>&gt; PROJET 9</b> Le tiers-lieu comme fruit de la résistance et de la créativité basque Barcus dans les Pyrénées-Atlantiques (64)	<b>P.80</b>
<b>&gt; PROJET 10</b> Des chantiers d'insertion à l'entreprise d'insertion : innovation et solidarité Saint-Sauvant dans la Vienne (86)	<b>P.88</b>

## Innovation et ruralité(s) en Nouvelle-Aquitaine

➤ Émergence et développement de dix projets soutenus par le Conseil régional (2018-2019)



## Introduction générale



L'appel à projets lancé dans le cadre du Cluster Ruralités par la Région Nouvelle-Aquitaine marque une importante étape dans le mouvement de transformation, de développement et de « renaissance »<sup>1</sup> des territoires ruraux français. Il n'est sans doute pas inutile de voir dans les quelque 300 réponses que cet appel à projets a suscitées en trois ans, entre 2018 et 2020, une claire manifestation de ce mouvement, qui représente une longue trajectoire à la fois sociale, culturelle et institutionnelle. Dans un article au titre interrogatif paru il y a près de quarante ans : « *Renouveau des sociétés locales : volonté ou résultat ?* », le sociologue Jacques Lautman, alors animateur du vaste programme du CNRS *Observation continue du changement social et culturel*, relevait déjà une forte tendance à la « relocalisation » de la société française, processus dont profitait de façon significative à ses yeux le milieu rural : « *S'il n'y a plus de paysans, les campagnes ont pourtant cessé de se dépeupler ; des citadins, de par leurs activités, habitent à la campagne. Plus étonnant encore : toutes les considérations supposées rationnelles et les efforts politiques non négligeables n'ont pas réussi à faire diminuer le nombre des communes qui reste obstinément aux alentours de 36 400* »<sup>2</sup>. Il n'est pas indifférent de noter que la tendance ainsi observée est contemporaine de la politique de décentralisation initiée dès le début de son premier septennat par François Mitterrand. D'ailleurs, les lois Defferre furent-elles fondamentalement autre chose que la prise en compte par le législateur de la volonté des nouvelles élites locales d'être mieux reconnues et plus étroitement associées à l'organisation et à l'avenir de leur territoire ? « Territoire »... : un terme qui est devenu une forme de paradigme pratique, et qui a été prononcé pas moins de 25 fois par le Premier ministre, Jean Castex, nouvellement nommé à Matignon, dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 15 juillet 2020.

Depuis le vote de la loi du 5 juillet 1972, qui les a instituées, et leur mise en place au début de l'année 1974, les régions se sont progressivement affranchies de leur fonction première de relais des politiques de l'État central pour s'engager de façon de plus en plus manifeste dans le soutien à leurs composantes territoriales, perçues comme des partenaires de leur politique d'aménagement et de développement. Dans l'éditorial qu'il donne en avril 1978 au tout premier numéro du *Journal des pays et des villes d'Aquitaine*, le préfet de région Paul Masson, pourtant encore détenteur du pouvoir exécutif régional..., en appelle à l'imagination et à la concertation « *pour faciliter la mise en œuvre de cette politique qui peut être l'annonce d'une pratique nouvelle de la gestion des affaires locales où la responsabilité des élus s'exercerait complètement et où l'administration s'en tiendrait à un rôle de conseil* ». Il estime qu'aucune synthèse régionale n'est possible si elle n'est pas nourrie « par le bas ».

---

<sup>1</sup> Voir Bernard Kayser, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 1990.

<sup>2</sup> Jacques Lautman, « *Renouveau des sociétés locales : volonté ou résultats ?* », *Sociologie du travail*, 25<sup>e</sup> année, n° 2, 1983, p. 234.



Dans cette perspective, qui considère le développement local comme un enjeu central, la décentralisation représente une démultiplication des centres de décision, comme par un effet de capillarité. Dès lors, la Région vaut ce que valent ses composantes territoriales, et chaque composante ne vaut elle-même que par la qualité de l'échange et de la concertation aptes à déboucher sur un « accord local ». Cette notion, proposée par Mairies-conseils (service de la Caisse des dépôts et consignations) à la fin des années 1990, entend traduire le partage par les acteurs d'un territoire d'une vision commune sur la nature et l'orientation de l'action collective à mettre en œuvre. Dans ce cadre, la conduite de la « politique contractuelle » par la Région Aquitaine, initiée à la fin des années 1970, a exercé un effet d'entraînement et une fonction à caractère éminemment pédagogique dans la mesure où elle a incité les partenaires d'un même territoire à négocier et à « s'accorder »<sup>3</sup>.

Au cours des dernières décennies, cette vertu, qui n'a pas manqué de tirer parti du programme européen LEADER grâce aux réseaux de gouvernance formés par les Groupes d'action locale (GAL), n'a cessé de s'affirmer. Elle prend corps désormais dans l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République ». La région se voit en effet confier la rédaction du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), qui a aussi explicitement pour objet le « désenclavement des territoires ruraux »<sup>4</sup>. L'exercice de cette responsabilité a inspiré au président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine la création, en 2016, d'une DATAR à vocation... régionale, dans laquelle Pablo Aiquel voit « une petite Datar pour grande région »<sup>5</sup>. Par l'intermédiaire de contrats négociés de développement territorial, la Région poursuit ainsi un double objectif : soutenir et développer les atouts de tous ses territoires, mais également, par l'attribution de moyens complémentaires, exprimer la solidarité régionale au profit de ceux qui sont les moins dotés et les plus fragiles. C'est là, précisément, l'un des buts majeurs assignés à la Mission Ruralité :

*« En créant une Mission Ruralité, la Région accompagne les projets issus de nos territoires les plus vulnérables en y apportant des soutiens financiers mais aussi une aide à l'ingénierie, essentielle aux communes les plus petites, si souvent seules ».*

*« Pour que chaque territoire rural puisse profiter des compétences de chacun, la Région a créé un Cluster "ruralité". Il réunit un certain nombre d'acteurs ayant un impact sur les territoires ruraux, comme La Poste, la Caisse des dépôts, l'Association des maires ruraux de France. Son objectif est de susciter une dynamique de coopération et de connexion sur et par les territoires ruraux. Il sera la banque de données de l'innovation rurale en Nouvelle-Aquitaine »<sup>6</sup>.*

---

<sup>3</sup> En six ans, de 1978 à 1984, 44 contrats de pays et 29 contrats de ville moyenne régionale ont été signés.

<sup>4</sup> Aux termes de l'article 10 de la loi, « ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la Région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

<sup>5</sup> Pablo Aiquel, « La Datar ressuscite en Nouvelle-Aquitaine », *La Gazette des communes*, n° 2 323, 27 juin 2016, p. 14 : « Alain Rousset convient que, "à l'échelle d'un territoire aussi immense que la nouvelle grande Région Aquitaine, il est impératif qu'une structure de mission ait l'ambition de réfléchir à l'avenir des territoires et se dote d'une capacité d'anticipation" ».

<sup>6</sup> Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, *Au plus près des territoires. L'action régionale à vos côtés*, janvier 2019, p. 7.





## Les entretiens ont porté sur les différentes étapes et les principales dimensions des projets analysés :

- > **préparation et montage** : l'éventuelle impulsion qu'a pu constituer le lancement de cette nouvelle politique par la Région Nouvelle-Aquitaine ; le diagnostic des besoins du territoire ; la conception du caractère innovateur ; la dimension partenariale ou non de l'initiative et de la phase de préparation du projet ; le plan de financement... ;
- > **mise en œuvre** : le calendrier ; les résultats escomptés... ;
- > **évaluation** : les critères de la « réussite » du projet ; les impacts qualitatifs ou quantitatifs du projet sur le territoire ; le rôle joué par la Région dans la réalisation du projet... ;
- > **partage et diffusion** : les éléments susceptibles de faire connaître l'expérience vécue localement à une plus large échelle : bilan, rapport d'activité, témoignages, films...

Bien d'autres informations, non d'abord envisagées parce que spécifiques à telle ou telle des situations observées, n'ont pas manqué de surgir au cours des entretiens...

Parmi les dix projets retenus, trois ont été financés en 2018 et sept en 2019. Compte tenu de leur nature et de leur visée, on peut les répartir en quatre groupes :

### > Projets de tiers-lieux :

- municipalité de Sorges et Ligueux (Dordogne) ;
- association Barkoxe Bizi (Barcus, Pyrénées-Atlantiques) ;
- municipalité de Toulouzette (Landes).

### > Projets à dimension environnementale et/ou agricole :

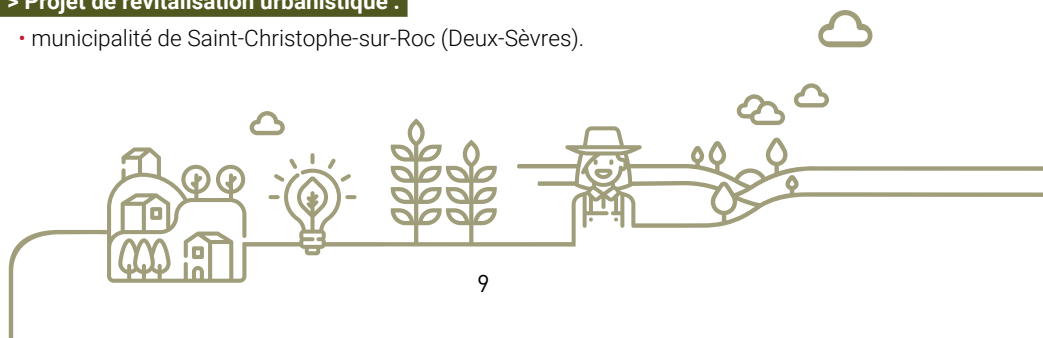
- association Paysages Nourriciers (Séguir-le-Château, Corrèze) ;
- municipalité de l'Île d'Aix (Charente-Maritime) ;
- municipalité de Gavaudun (Lot-et-Garonne).

### > Projets de services d'intérêt collectif :

- association Le Moulin solidaire (Cercoux, Charente-Maritime) ;
- association Solidarité Environnement Insertion (Saint-Sauvant, Vienne) ;
- municipalité du Pays de Belvès (Dordogne).

### > Projet de revitalisation urbanistique :

- municipalité de Saint-Christophe-sur-Roc (Deux-Sèvres).



## Introduction générale

### Qui a pris l'initiative ?

Au vu de cette liste, on observe, sur le plan proprement institutionnel, que six projets émanent d'une *municipalité* et quatre d'une *association*. Dans ce dernier groupe, trois projets ont donné lieu à l'établissement d'une étroite collaboration entre la municipalité et l'association : soit par voie de délégation, comme ce fut le cas à Cercoux et à Saint-Sauvant, soit, comme à Barcus, à l'initiative de l'association elle-même. La situation vécue à Ségur-le-Château a fait plutôt figure d'exception, au moins dans un premier temps, le maire ayant en effet d'abord pris ombrage du financement d'une association de sa commune alors même qu'il n'avait pas eu connaissance de l'appel à projets de la Région ; depuis lors, le litige a fait place à l'établissement d'échanges collaboratifs.

Lorsque ce sont les municipalités qui sont porteuses du projet, ce peut être le maire et une partie de son équipe qui en sont les principaux initiateurs et gestionnaires, comme c'est le cas dans les communes de Gavaudun ou du Pays de Belvès. Plus souvent, toutefois, les municipalités s'ingénient à trouver les voies et moyens permettant de construire un processus de consultation et de partage avec la population : c'est clairement le cas à Sorges et Ligueux et à Saint-Christophe-sur-Roc. À Toulouzzette, le jeune maire, à la fois agriculteur et professeur d'économie dans un lycée professionnel agricole, a assumé la proposition novatrice de deux nouvelles habitantes, expertes en activités associatives, qui se sont montrées assez convaincantes pour faire adopter le projet qu'elles avaient elles-mêmes conçu. Le regard porté sur ce site landais, où une féconde controverse locale s'est accompagnée d'un véritable désir de rapprochement, montre à l'évidence que le recours à la méthode de l'entretien avec les diverses parties prenantes, devenues ici partenaires, est de nature à restituer, à la différence d'un « simple dossier papier », les conditions d'émergence et d'avancée d'une initiative.

Dans plus de la moitié des sites étudiés, ainsi que cela vient d'être évoqué pour Toulouzzette, il apparaît clairement que la personne qui a joué un rôle central dans l'émergence du projet, voire dans l'élaboration même du dossier, n'était pas originaire du lieu. Ainsi, à Cercoux, c'est une habitante préalablement très engagée dans les activités culturelles au sein de grands pôles urbains du sud-est de la France, avant de devenir « paysanne-boulangère » attachée à l'agrobio-logie, qui a fait « alliance », à l'occasion du scrutin municipal de 2014, avec celle qui deviendra alors la jeune maire de la commune. Fondatrice de l'association Le Moulin solidaire, qui a présenté un projet d'épicerie coopérative en produits bio et en circuit courts, elle a sans nul doute, du même coup, contribué à transformer les formes locales de l'exercice de la citoyenneté, sous leadership féminin. À Saint-Sauvant, la directrice de l'association Solidarité Environnement Insertion, qui est porteuse d'un projet de conciergerie rurale et qui compte aujourd'hui 35 salariés dont la majeure partie en parcours d'insertion, a été recrutée à l'extérieur de la municipalité sur la foi de son expérience et de sa conception des chantiers d'insertion.





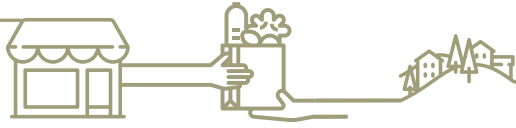
Elle reconnaît volontiers qu'un tel itinéraire représente une véritable ressource professionnelle : *« Sur des territoires ruraux comme les nôtres, il faut être extérieur aux enjeux locaux pour pouvoir porter des projets de cette ampleur. Il ne faut pas être englué dans des relations qui peuvent être affinitaires ou conflictuelles. Mais il m'a toutefois fallu expliquer que j'étais d'origine rurale, et, pour faire mes preuves, j'ai sorti mes bottes en caoutchouc... »*. À Barcus, le président de l'association Barkoxe Bizi, tout en étant lui-même Souletin, n'est pas originaire de la municipalité, comme ne l'est pas non plus l'animateur de la Commission Animations et Logement. La création de l'association Paysages nourriciers de Ségur-le-Château, construite autour d'un projet d'agroécologie, a été inspirée à l'héritière d'une ferme qui, tout en ayant ses racines familiales sur cette terre, a vécu et travaillé à Paris, ce qui est aussi le cas de la présidente de l'association. Pour chacune de ces deux animatrices, ce projet et cet engagement associatif ont entraîné un parcours de vie entièrement nouveau, y compris une mutation résidentielle.

Cette extériorité, plus ou moins prononcée, peut aussi s'observer chez le premier magistrat de la commune. À Saint-Christophe-sur-Roc (Deux-Sèvres), le maire élu à mi-mandat en 2017, bien qu'implanté depuis peu sur la commune, s'est présenté en réponse aux sollicitations du maire sortant, sensible à son expérience nationale et à ses compétences. C'est l'entrée dans ce nouveau « métier » qui l'a d'emblée conduit à porter ce qu'il appelle un « *regard neuf sur [sa] commune* » et à jouer délibérément, en y associant la population, la carte d'une attractivité plus affirmée de ce territoire. Dans la commune du Pays de Belvès, la vie professionnelle du maire, qui a lancé un projet de « Transport rural autonome municipal » (TRAM...), s'est déroulée à Paris dans le secteur de la communication ; et dans celle de Gavaudun, bien qu'originaire de la commune, où il avait conservé une résidence secondaire, le maire a principalement vécu en Afrique et dans la région toulousaine.

### **Quels types et quel degré d'innovation ?**

Qu'entendre par innovation ? Un nouveau *produit* ou *service*, un nouveau *procédé* ou les deux à la fois ?

Côté *services*, les projets étudiés conduisent tous à satisfaire des besoins localement ressentis : la mise en œuvre d'un taxi municipal en vue de faciliter la mobilité des personnes isolées dans la commune du Pays de Belvès ; une étroite articulation entre insertion professionnelle, offre de services à la population et développement économique par l'association Solidarité Environnement Insertion, à Saint-Sauvant ; l'instauration de lieux d'animation et de rencontres à la fois ludiques et à usage socio-économique à Barcus, Toulouzette et Sorges et Ligeux. De façon très significative, dans ces deux derniers sites, le tiers-lieu est installé dans une ancienne classe ou une ancienne école ; et dans le premier, à Barcus, il prend place dans l'ancien presbytère de la paroisse. Il n'est pas interdit de voir dans ces nouvelles affectations une forme de substitut fonctionnel en matière d'animation territoriale.



## Introduction générale

L'innovation des services va le plus souvent de pair avec une innovation des *procédés*, en l'occurrence par la mise en œuvre de mécanismes de démocratie locale et de gouvernance qui font appel de façon délibérée à la participation de la population et à l'intelligence collective. La fondation d'une association peut d'ailleurs être conçue de façon concomitante et complémentaire à l'élaboration du projet. C'est le cas à Saint-Sauvant avec Solidarité Environnement Solidarité, à Cercoux avec Le Moulin solidaire, à Barcus avec Barkoxe Bizi et à Ségur-le-Château avec Paysages nourriciers. La façon dont prend ainsi naissance une nouvelle association n'est pas sans lien avec la culture locale, c'est-à-dire avec la « matrice » territoriale du modèle social, au sein duquel se forge et s'entretient la capacité de mobilisation et d'action.

Le sociologue Mark Granovetter, de l'Université de Stanford, insiste sur « la force des liens faibles » – c'est-à-dire non spontanément perceptibles tout en étant socialement structurants – et souligne que les phénomènes socio-économiques sont « encastrés » (*embedded*, que l'on pourrait traduire littéralement par « enlités ») dans un terreau social<sup>9</sup>. Les projets étudiés offrent d'intéressantes illustrations de cette forme d'ancrage. La capacité de résistance et la créativité basque sont investies dans la capacité de réaction de la population de Barcus à l'injonction d'abattage d'un élevage de canards, dans le contexte de la grippe aviaire de 2017. À Saint-Sauvant, la directrice de l'association établit une étroite corrélation entre la propension à l'engagement de la partie d'origine protestante de la population et la dynamique associative. À Sorges et Ligueux, la fondation de l'association s'est imposée comme une suite logique des modalités participatives qui ont présidé à la préparation du dossier du tiers-lieu : cette préparation est explicitement présentée comme « un moyen de mettre en œuvre d'autres modes de gouvernance sociétale : c'est un processus de fabrique du territoire, un vecteur de recréation de liens sociaux qui ne recourt pas aux modalités classiques plus verticales ou administratives, qui n'auraient pas abouti. En effet, un tiers-lieu est quelque chose d'ouvert sur ce que veulent les gens, sur les associations. On a donc pris le parti de fonder le tiers-lieu sur une association », malicieusement baptisée La Buissonnière..., allusion à la fermeture de l'école qui a fait germer le projet, faisant ainsi d'une perte une ressource. Ce dernier cas permet en outre de souligner la solidarité, voire la sollicitude, dont ont su faire preuve les acteurs territoriaux. En effet le tiers-lieu est installé dans l'ancienne école de la commune de Ligueux, qui a fusionné en 2016 avec celle de Sorges. C'est d'ailleurs aussi à la suite de la fusion, la même année, de la commune de Saint-Amand-de-Belvès avec celle de Belvès qu'est né le projet de « mobilité à la demande », dans le but de prendre en compte les nouvelles conditions d'accès au centre-bourg qui découlent de l'élargissement du périmètre communal.



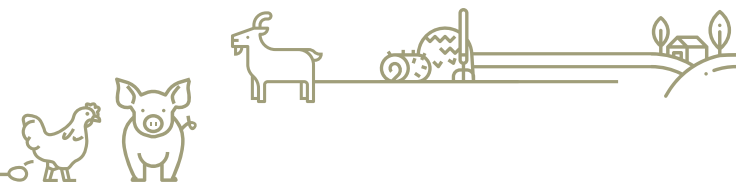
<sup>9</sup> Mark Granovetter, "Economic action and social structure. The problem of embeddedness", *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, 1985, p. 481-510.



## L'inscription des projets locaux dans des réseaux

La naissance d'un projet est rarement un acte isolé. La majorité des initiatives s'inscrit dans de solides réseaux de coopération qui ont pu constituer des vecteurs tout à la fois d'information, de soutien, d'évaluation et de validation, et qui n'enlèvent rien, bien au contraire, à l'originalité du projet. La reconnaissance peut d'ailleurs revêtir une dimension nationale : ainsi, en conclusion de la 15<sup>e</sup> Rencontre des Réseaux ruraux nationaux qui s'est tenue à Poitiers en septembre 2019, les participants se sont retrouvés à Saint-Sauvant pour y découvrir les deux établissements réhabilités et gérés par des salariés en parcours d'insertion professionnelle de l'association Solidarité Environnement Insertion : le gîte touristique et le restaurant d'insertion « Le Ô Poirion ! », qui porte le nom d'une petite poire sauvage du village...

L'émergence et la mise en œuvre des projets ont souvent profité de l'appui d'un véritable capital social ou institutionnel. Ainsi, à Gavaudun, le projet de réouverture de la vallée de la Lède, classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et destinée à la préservation des prairies humides par de nouvelles pratiques pastorales, est conduit en coopération avec le Conservatoire des espaces naturels et le Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot. La mise en œuvre du projet des Paysages nourriciers de Ségur-le-Château a débuté par la commande d'une étude de biodiversité réalisée par un étudiant de Master 2 d'Orsay et de Sciences Sorbonne Université ; elle a aussi donné lieu à une consultation opérée par l'Atelier universitaire en aménagement et en urbanisme (AUJU) de l'Université Bordeaux Montaigne et destinée à hiérarchiser les objectifs poursuivis et à définir les outils adéquats. L'association entretient également des relations avec plusieurs experts scientifiques, la Fédération des centres d'initiatives (FRCIVAM) et la Chambre d'agriculture de la Corrèze. À Cercoux, la fondatrice de l'association le Moulin solidaire a exercé des responsabilités au sein d'Agrobio Poitou-Charentes et à la Fédération régionale d'agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine ; son projet de création d'une épicerie coopérative en produits bio s'est également construit en lien avec l'Union régionale des structures coopératives. Initié sur la base d'un état des lieux réalisé par un cabinet nantais, la création d'une micro-ferme maraîchère sur le site Armand-Fallières de l'île d'Aix bénéficie de l'appui et des conseils de nombreux partenaires : la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, le Conservatoire du littoral, la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, la Fédération départementale de l'agriculture biologique, le Réseau agricole des îles atlantiques, l'organisme Fermes d'avenir, l'Association des îles du Ponant...







Et, pourrait-on ajouter, une attention d'autant plus vive que chaque réalisation est unique. En effet, le processus d'innovation est aussi un processus d'individuation, lié aux formes de coordination et de mise en réseau des acteurs dans les contextes géographiques eux-mêmes spécifiques et différenciés<sup>12</sup> : le Pays Basque n'est pas la Corrèze, qui n'est pas une île de l'Atlantique, qui n'est elle-même ni la gâtine deux-sévrienne, ni le Périgord, ni une vallée lot-et-garonnaise... Si, comme l'affirme Laurent Rieutort, la ruralité n'est pas un « donné » mais bien une « construction sociale », elle est nécessairement plurielle ; elle devient ainsi, par voie d'imagination créatrice et donc de diversité, « une clé de lecture des changements qui affectent la société »<sup>13</sup>, dans la réorganisation de ses fonctions productives, culturelles et résidentielles et dans ses formes novatrices de gouvernance.

À l'évidence, c'est à l'aune de telles recompositions – déjà à l'œuvre – qu'il convient d'évaluer les opportunités qu'offrent les ruralités dans le contexte post-Covid-19, ainsi que dans celui, qui ne lui est pas vraiment étranger..., du changement climatique. Sans doute des observateurs n'ont-ils pas manqué de relever le handicap dont ont souffert des territoires ruraux en matière de couverture numérique à l'heure de l'enseignement à distance généralisé. Outre qu'il est techniquement possible de pallier cette relative fracture territoriale, qui peut n'être que provisoire, l'attention s'est aussi et surtout portée sur les ressources qu'offre le milieu rural à l'heure du télétravail et au moment où des entreprises se montrent plus désireuses que naguère de tenter de conjuguer rentabilité financière, accessibilité spatiale, gestion des risques et conditions de vie de leurs salariés. Dans leur grande majorité, les porteurs de projets d'innovation rurale de Nouvelle-Aquitaine qui ont été invités à s'exprimer n'ont pas manqué d'estimer que leur territoire avait une nouvelle carte à jouer, un peu à la façon dont le maire de Gavaudun, conjointement avec sa collègue de Blanquefort-sur-Briolance, a lancé la pédagogie Montessori dans son école publique à des fins de revitalisation démographique et socio-économique. Assurément, nous ne sommes pas à la veille d'une stabilisation des échanges entre ville et campagne : la mobilité est aussi l'un des attributs de la modernité...



<sup>12</sup> Guillaume Lacquement et Christophe Quéva, « Introduction. Innovation sociale et développement des territoires dans les campagnes européennes », *Noréis. Environnement aménagement société*, n° 241, 2016, p. 8-9.

<sup>13</sup> Laurent Rieutort, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 59, avril 2012 (numéro consacré à *Éducation et ruralités*), p. 43-52.



## PROJET 1

Création d'un pôle de développement économique agricole (micro-ferme maraîchère), lieu de formation pratique et centre d'hébergement

**Île d'Aix**  
(Charente-Maritime)





## De l'aérium à la culture maraîchère bio : la santé autrement

Situé au nord-est de l'île d'Aix, qui compte 250 habitants, dans le secteur naturel du Bois-Joly, le centre Armand-Fallières a été construit en 1932 pour y accueillir un aérium. Puis, jusqu'en 2015, il servit de centre de vacances pour les enfants des agents du ministère des Finances, qui en remit alors la responsabilité au Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) de Fouras. Lorsque l'État a décidé de vendre le site, la municipalité d'Aix s'est d'emblée portée acquéreuse ; c'était en effet la dernière des grandes emprises foncières de la commune. La transaction s'est faite en 2019, mais, dès 2017, l'équipe municipale a engagé une réflexion sur le devenir du site. Afin d'être accompagnée dans la définition d'un projet d'ensemble, elle a confié la réalisation d'un état des lieux ainsi qu'une étude de préfiguration et de faisabilité au cabinet Atelier PréAU (Nantes). Celui-ci a immédiatement engagé une enquête par voie de questionnaire auprès des habitants, permanents ou saisonniers, afin d'identifier leurs besoins, leurs attentes et leurs suggestions ; il a également procédé à un diagnostic territorial très élaboré.

Quelques années plus tôt, suite à la tempête Xynthia de février 2010, la collectivité avait répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État en direction des communes qui avaient été touchées, afin que soit présentés des projets ayant vocation à figurer dans le contrat de plan État-région. Un comité de pilotage a été mis en place qui comprenait : le maire, la préfecture, la Région Poitou-Charentes, l'Association des îles du Ponant (regroupement de toutes les communes insulaires de la façade atlantique) et le Conservatoire du littoral. L'idée d'un projet centré sur la santé, fondée sur les incidences liées au départ définitif du médecin de l'île, n'a pas été retenue en raison, notamment, de la distance entre le site et le bourg ; toutefois, il a été créé un contrat local de santé. À la suite de l'enquête de l'Atelier PréAU, le projet Armand-Fallières s'est construit autour de quatre orientations : un pôle agricole ; un pôle de développement économique qui ne serait pas lié au tourisme ; un pôle d'hébergement pour les travailleurs saisonniers, qui, en année normale, sont environ 150 ; enfin, un pôle de savoir et de formation.

Le projet de pôle agricole s'est inscrit dans la ligne des expériences menées sur les îles du Ponant : depuis la disparition des deux dernières fermes sur l'île d'Aix, la totalité des denrées – mais aussi des déchets... – doivent transiter par bateau. C'est de l'intérêt porté à l'économie circulaire et aux circuits courts qu'est né le désir de s'orienter vers une production qui serait transformée, commercialisée et consommée sur place, et dont les déchets pourraient être compostés. La présence sur le site d'un terrain à vocation agricole de quelque 12 000 m<sup>2</sup> permettait d'envisager l'installation d'un couple de maraîchers en vue d'une production en agroécologie. Ce terrain est divisé en deux : la partie où seront implantées les serres est propriété de la commune ; l'autre partie, qui forme une grande bande, a été acquise par le Conservatoire du littoral, qui se montre attaché à l'insertion paysagère du projet. La viabilité économique du projet devrait trouver sa source dans le nombre de restaurants et dans celui des résidents secondaires familiers des magasins bio. L'accompagnement assuré par le réseau Fermes d'avenir ainsi que la visite par les élus de plusieurs fermes de la Région ont conduit à s'orienter vers le maraîchage bio plutôt que vers la permaculture.



En ce qui concerne le recrutement du maraîcher, le critère de base a logiquement porté sur le statut d'agriculteur des candidats. Pour mener à bien cette étape stratégique, l'équipe municipale a pris contact à la fois avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, la Fédération départementale de l'agriculture biologique et le Réseau agricole des îles atlantiques, organisme qui s'est associé à une équipe de chercheurs pour lancer le programme SOFIANE (SOutenir et Faciliter dans les Îles de la façade Atlantique, une Agriculture Nourricière et à Externalités positives). Il convenait également de s'assurer de la capacité des candidats à vivre selon un rythme insulaire, y compris l'hiver, le projet professionnel étant indissociable du projet de vie. À l'issue des auditions, c'est un jeune couple qui a été retenu, dont la fille est scolarisée dans la classe unique de 10 élèves de l'île. Il s'est installé au moment de la rentrée des classes de 2019.

Les difficultés rencontrées sont clairement soulignées par le secrétaire de mairie, Jérôme Ragot. La première a été d'ordre climatique, en raison d'un automne et d'un hiver très pluvieux, ce qui a provoqué du retard dans la préparation des terres ; le sol, argilo-calcaire, doit être amendé parce qu'il n'a pas été cultivé depuis les années 1950. Ce retard a aussi concerné l'installation des serres, qui devrait intervenir au plus tard à la mi-juillet 2020 pour permettre au maraîcher de procéder à la préparation des productions légumières de l'hiver prochain. La deuxième difficulté, d'ordre administratif, a découlé de la longue attente de l'avis de la Commission départementale d'orientation agricole, compétente pour la validation des projets d'installation des jeunes agriculteurs ; le maraîcher n'est passé en commission que le 16 mars 2020. La troisième difficulté à « simplement » tenu au fait que c'était la première fois que la municipalité de l'île d'Aix, dont aucun conseiller n'est d'origine agricole, avait à mener un projet en ce domaine.

À ce stade du projet, il demeure quatre incertitudes. La première est liée à la commercialisation des produits de la micro-ferme. Il semble toutefois qu'une large partie des restaurateurs jouera le jeu et s'approvisionnera auprès du maraîcher. En ce qui concerne les particuliers, il sera possible d'organiser conjointement une vente directe à la ferme et une seconde à l'étalage, sur une place du bourg ; l'île d'Aix reçoit 300 000 visiteurs par an. La deuxième incertitude tient à l'irrigation et à l'arrosage : les deux tests de forages qui ont été réalisés, et dont chacun a coûté plusieurs milliers d'euros, ont conduit à constater que l'eau est trop saumâtre. Très opportunément, le projet est suivi par le service d'eau de Rochefort, et le maire de l'île d'Aix – qui ne s'est pas représenté en 2020 – est vice-président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (CARO), où il est responsable de la gestion de l'eau. Dans l'attente d'un forage dans une nappe non saumâtre, le maraîcher dispose de deux citernes sur le site, d'une capacité de 250 à 300 m<sup>3</sup>, mais qui ne sauraient couvrir à elles seules des besoins évalués à 2 000 m<sup>3</sup> par an. Se trouve également incertain le recyclage des déchets. Il était souhaité, à partir de la déchetterie de l'île, dimensionnée pour 2 500 personnes, d'utiliser une partie des déchets verts afin d'élaborer un compost destiné au maraîcher, alors qu'ils continuent à être renvoyés sur le continent. Or, compte tenu du fait que ces déchets ne sont pas tous bio, cela remettrait de facto en cause la certification bio de la micro-ferme. Alors que le projet visait à réduire de 70 % les sorties des déchets verts en direction du continent, il se pourrait que, dans un premier temps, ce pourcentage soit réduit à 20 %. La quatrième incertitude découle du volume et de la régularité de la production.

Ce point est déterminant en ce qui concerne les pratiques d'achat à la fois de la supérette de l'île, des restaurants et des particuliers. Le maraîcher sera mieux en mesure d'établir son engagement au vu du bilan de la première ou de la deuxième année d'exploitation, surtout lorsque le plein fonctionnement des serres pourra garantir une plus sûre planification des résultats.

La collectivité a pris à sa charge quelques investissements d'importance : la préparation de la terre, les tests de forages, l'extension du local destiné au stockage des outils et de la production, la station de lavage des fruits et légumes, la fourniture et l'installation des serres ainsi que l'aménagement d'un chemin. Ces diverses opérations représentent un budget de l'ordre de 150 000 à 200 000 €. Elles sont réalisées au profit du maraîcher, qui gère toutefois la ferme en totale autonomie financière ; il a adhéré au Réseau agricole des îles atlantiques, dont il a rencontré plusieurs partenaires.

Conjointement au volet agricole, le projet Armand-Fallières comporte également une dimension économique. Le site accueille en effet divers ateliers : brasserie, tannage du cuir de poissons, cordonnerie traditionnelle, entretien des espaces verts et travail du bois. Les responsables de ces ateliers, économiquement indépendants, pourraient être conduits à mutualiser leurs ressources et leurs savoir-faire pour initier et développer un volet formation. Une telle orientation serait facilitée par la capacité d'accueil du site, dont les logements disposent de 64 lits pour accueillir, d'avril à octobre, les travailleurs saisonniers. De novembre à mars, ces logements pourraient offrir, pour des stagiaires, un lieu d'hébergement doté en outre d'une salle de cours et d'une cuisine.

L'île d'Aix se situe au cœur du parc naturel marin et inscrit son activité en étroite partenariat avec le Conservatoire du littoral. Elle a vocation à devenir une vitrine de ce parc, dont les responsables sont précisément à la recherche d'actions de formation, pour l'équipe technique mais aussi en vue de possibles actions de sensibilisation à l'environnement marin et naturel. Dans ce cadre, le développement de la micro-ferme aurait valeur de témoignage et constituerait un vecteur de valorisation à la fois économique et pédagogique.

---

### Sources :

- > Entretien en visioconférence avec Jérôme Ragot le 6 mai 2020 ;
- > Atelier PréAU, *Étude de définition et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le devenir et la requalification du site d'hébergement Armand Fallières à l'île d'Aix*, 2017 ;
- > Atelier PréAU, *Reconversion du centre Armand Fallières : création d'un pôle de développement économique, agricole, lieu de formation pratique et centre d'hébergement*, Étude de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage, 2020.

## Fiche administrative



### DESCRIPTION

**Le projet de reconversion du site Armand-Fallières présente un caractère mixte : le site devrait accueillir à terme une activité agricole, des locaux artisanaux, une offre de formation pratique et un centre d'hébergement pour les travailleurs saisonniers de l'île et l'accueil de groupes.**

Le dossier de candidature porte sur le pôle agricole et la création d'une micro-ferme. À ce jour, l'île ne comporte que deux activités agricoles : une exploitation viticole de 0,5 ha et une activité conchylicole. L'ensemble des produits de consommation courante sont importés du continent, générant des surcoûts liés au transport (estimés à + 38 % par le programme de recherche ID-îles). La mise en place de circuits courts et la consommation de produits locaux font aujourd'hui l'objet d'une demande sociale croissante et constituent un des axes importants de développement à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (CARO).

Cette ambition s'inscrit dans les politiques locales agricoles portées par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de Charente-Maritime et la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, visant à soutenir l'agriculture biologique et de proximité, porteuse en effet d'une dynamique économique, environnementale et sociale profitable à tous.

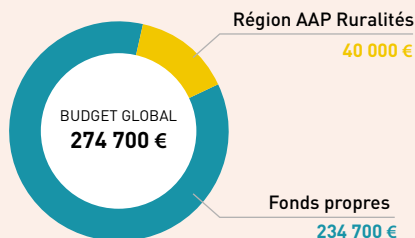
Le projet d'ensemble de valorisation du site Armand-Fallières est soutenu par l'État au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT). Dans ce cadre, la commune de l'île d'Aix souhaite nouer un partenariat de long terme avec un porteur de projet agricole solide. L'activité attendue est de type maraîchage sur une surface foncière de 12 000 m<sup>2</sup>, dont 9 000 m<sup>2</sup> sont propriété du Conservatoire du littoral, et devra être compatible avec les enjeux de préservation écologique et du paysage de l'île d'Aix, site classé dans son intégralité.

#### Quatre résultats sont escomptés :

- > **relancer** une dynamique agricole durable sur l'île ;
- > **contribuer** à limiter les importations de denrées alimentaires depuis le continent ;
- > **favoriser** l'accès des Aixois à des produits agricoles sains et produits localement ;
- > **créer** un emploi pérenne.



### BUDGET

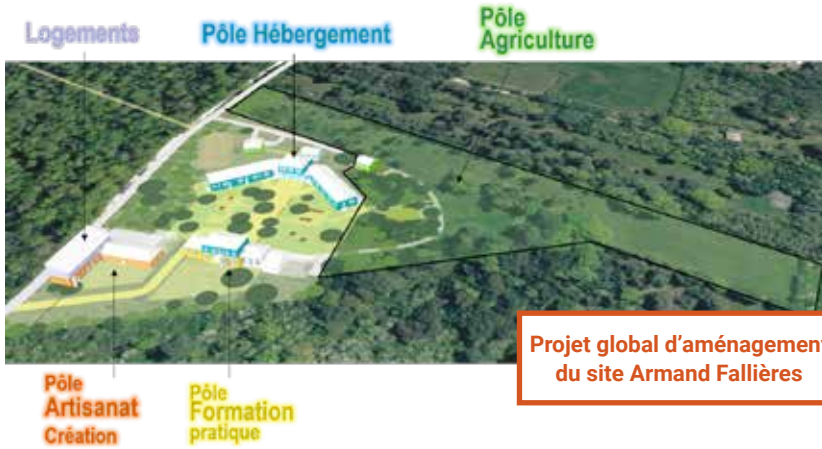




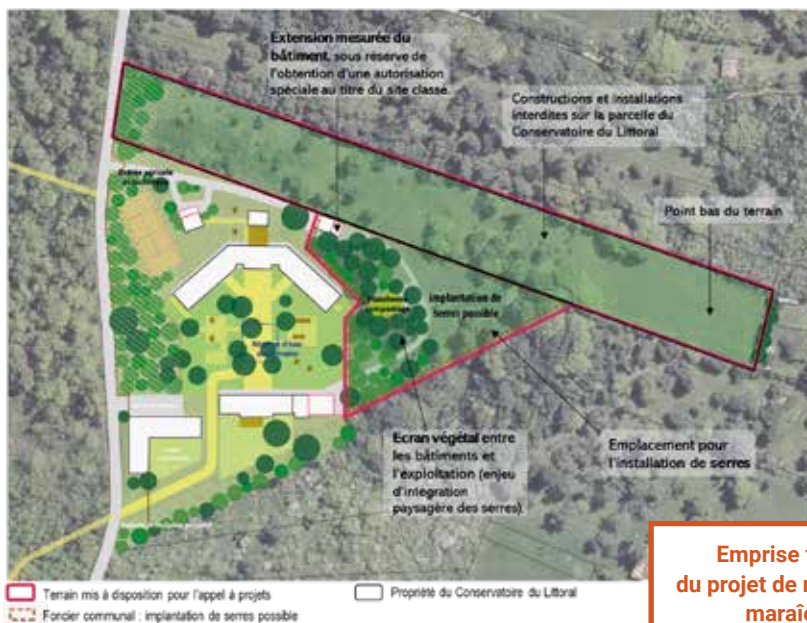
**Localisation du site Armand Fallières**



**L'Île d'Aix**







**Emprise foncière du projet de micro-ferme maraîchère**



**Terrain mis à la disposition du projet de micro-ferme maraîchère**



## PROJET 2

Création d'une épicerie coopérative  
en produits bio et en circuits courts

**Le Moulin solidaire /  
Cercoux**  
(Charente-Maritime)





## Un leadership féminin au service de l'innovation rurale et de l'alimentation bio

**M**ireille Fontan, initiatrice et administratrice du Moulin solidaire, est paysanne boulangère en bio sur la commune de Cercoux. Elle est arrivée en 1998, après avoir longuement vécu en milieu urbain. Son chemin de vie, qu'elle qualifie d'« autodidacte », s'est beaucoup déroulé dans le secteur du socioculturel du sud-est de la France : Lyon, Marseille, Aix-en-Provence et Grenoble, où elle a également fréquenté le milieu du théâtre. Son passage de la culture à l'agriculture a procédé de la réalisation de ses « envies premières », aux racines profondes et anciennes : s'installer comme paysanne et vivre d'une activité qui aille d'un élément simple, comme le grain, à un produit fini, comme le pain, un produit appelé tout à la fois à se partager et à nourrir. Mireille Fontan est installée sur 10 ha de terre : elle produit ses céréales et sa farine et fabrique le pain, qu'elle vend en AMAP et chez elle. Un projet « un peu fou » visait aussi à créer un « fournil culturel », là où elle habite, afin d'organiser des rencontres autour de la cuisine, avec les femmes et les enfants, autour du feu et de la terre, autour du théâtre et de l'art... Mais l'endroit s'est avéré géographiquement trop enclavé et donc peu propice.

**Jeanne Blanc** est devenue conseillère municipale et maire de Cercoux, commune de 1 200 habitants, en 2014, à l'âge de 32 ans, à la tête d'une équipe sans étiquette politique. Infirmière libérale sur la commune et ayant des convictions personnelles engagées, elle a arrêté son activité professionnelle en 2018 pour se consacrer en totalité et « grand plaisir » à sa commune. Pendant sa campagne de 2014, elle a simplement affiché « la volonté de bouger », souhaitant apporter un nouvel élan après les 50 années de mandats successifs de son prédécesseur. Ce n'est qu'ensuite qu'ont été mis en avant les valeurs d'humanisme et le désir de faire de Cercoux une commune « en transition », grâce à des projets autour du respect de l'environnement et du vivant ainsi que de la sensibilisation des enfants. Jeanne Blanc parle d'une « vocation inscrite dans sa génétique » : celle de fédérer et de rassembler, dans un contexte qui s'est révélé favorable parce que « *les gens ressentaient un désir de renouveau, de changement et d'action* ».

Les deux femmes se sont rencontrées un peu avant les élections municipales de 2014 et ont partagé « sympathie, idées et énergie ». Mireille Fontan a fait part de son projet à la jeune candidate, chez qui elle a perçu de la créativité et « un petit grain de folie ». Un projet qui comportait quelques points essentiels : développer une dynamique sociale et culturelle, mettre l'accent sur le bio et œuvrer à un bien vivre ensemble qui passerait par la créativité, l'imaginaire et le « bien-être nourricier ». De là sont nés un croisement des parcours, une alliance des volontés et une forte complicité.



Ce projet est lancé en 2016. Il a commencé par la formation d'un petit groupe de partage et d'échange d'une dizaine de personnes, dont deux hommes..., qui a d'emblée listé des actions jugées prioritaires fondées sur une vision commune. Cette première réflexion a été prolongée par une enquête auprès des habitants de la commune par questionnaires qui a recueilli les desiderata d'une centaine de répondants, en l'occurrence le développement de l'alimentation biologique dans les collectivités, le recyclage, l'énergie photovoltaïque, l'agriculture bio, un espace de coworking... Le groupe a présenté les résultats de son investigation lors d'une réunion publique organisée avec l'appui de la municipalité. Les nouveaux arrivants dans la commune se sont généralement montrés plus favorables à la démarche que les « nés natifs ». Cette première réunion publique s'est révélée un peu tendue, mais, pour se jouer des résistances, la maire sait devoir réaliser un « travail d'orfèvre » : dans le bulletin municipal, dans les communications... grâce à des petit rappels qui contribuent à inscrire pas à pas l'innovation dans le quotidien.

Sur les premières étapes de ce processus s'est greffée la création de l'association Le Moulin solidaire, fondée le 28 mars 2017 et qui a rapidement regroupé une cinquantaine d'adhérents, d'ailleurs principalement des habitants des villages limitrophes. Un soin tout particulier a été accordé à sa gouvernance : pour éviter toute prise de pouvoir, ses fondateurs l'ont dotée de neuf coprésidents qui font office de bureau exécutif, et l'ensemble des adhérents peut assister aux réunions mensuelles du conseil d'administration. Le Moulin solidaire est installé depuis avril 2019 dans des bâtiments constitués par une ancienne charcuterie et une maison attenante, situés à 5 km du bourg, dans le village de Valin, que traverse une grande route départementale. Ces bâtiments ont d'abord été acquis par le biais d'une convention passée par la mairie avec l'Établissement public foncier. Une SCI est en cours de montage avec le soutien d'un expert-comptable et d'un notaire, en vue de faciliter les opérations d'aménagement décidées par l'association et d'éviter à la commune de devoir acquérir ce bien immobilier. C'est l'association qui a déposé le projet Ruralité auprès de la Région, mais la maire se dit intimement convaincue qu'un projet de cette envergure peut difficilement être monté s'il ne bénéficie pas d'un soutien politique.

La mise en activité du Moulin solidaire a commencé par le lancement de la recyclerie, qui a dû gérer, grâce à des bénévoles, des objets déposés puis réhabilités et mis en vente en plus grande quantité que prévu. La réouverture de la maison d'habitation, dédiée à l'installation de l'épicerie coopérative, a nécessité des travaux de restauration qui devraient être terminés au début de l'automne 2020, avec une petite année de retard sur le calendrier initial. Le renouvellement du poste de salarié a également été repoussé de quelques mois. L'intérêt et l'attrait de l'épicerie coopérative, qui représente le projet phare et le principal challenge de l'association, tiennent aux échanges, pas seulement financiers..., qui sont appelés à s'y dérouler, en forme de « commerce social ». Pourquoi le projet présenté en 2019 a-t-il été centré sur ce volet « épicerie » ? Pour répondre à un besoin très fortement ressenti des adhérents et des publics alentour dû à la difficulté à s'approvisionner, en outre dans le cadre d'une relation humaine, en produits bio issus de productions de proximité. Cet approvisionnement ne va pas sans induire de nouvelles pratiques : savoir cuisiner, apprendre à se nourrir en remplaçant la viande, se retrouver autour du bien manger ensemble. Alors que l'épicerie n'est pas encore formellement ouverte, sont d'ores et déjà

organisées des ventes grâce au logiciel cagette.net. La troisième mission du Moulin solidaire prend la forme d'un café associatif, espace convivial qui propose des animations ponctuelles consacrées à la musique, à l'art, à la parole, à la lecture... L'association a à son actif un quatrième volet : un éco-festival, réalisé lors de sa première édition en partenariat avec le Groupement des agriculteurs biologiques de Charente-Maritime (GAB 17).

Comment a été connu l'appel à projets Ruralité de la Région Nouvelle-Aquitaine ? C'est la maire de la commune qui a reçu l'information officielle. Mais, pour Jeanne Blanc, un mot est primordial : celui de « proximité », source incontournable de connaissance mutuelle et d'échange. Toutefois, dès l'amorce du projet, un réseau relationnel relativement serré avait déjà vu le jour : Mireille Fontan était présidente d'Agrobio Poitou-Charentes et administratrice de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine (FRABNA). Avant même la création de l'association, un contact avait aussi été pris avec l'Union régionale des structures coopératives (URSCOOP) afin de disposer d'informations à caractère juridique susceptibles d'en profiler le statut. Les porteuses du projet étaient également en lien avec Nelly Barbe, chargée de mission pour l'économie sociale et solidaire au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. C'est aussi d'elle qu'est venue la connaissance du dispositif AMPLI : Appui-aux-micro-projets-locaux-innovants ; la réponse à cet appel à projets en 2019 a d'ailleurs permis de créer un poste de salarié en avril 2019. Le député LREM de Charente-Maritime Raphaël Gérard a également contribué à tourner le regard vers la Région.

L'importance de l'appui régional est soulignée avec force : à l'évidence, en raison de l'impulsion financière fondamentale qu'il a traduite, mais aussi parce que la participation de la Région va de pair avec une indiscutable légitimation du projet, surtout lorsqu'une partie de la population se montre volontiers sceptique. Il est estimé localement que sans le soutien de la Région le projet n'aurait pas connu le développement qui est désormais le sien. Il n'en demeure pas moins que les contacts « ordinaires » que les élus régionaux ont avec le territoire sont jugés trop rares.

---

#### Sources :

Entretien réalisé conjointement en visioconférence le 29 avril 2020 avec :

- > Mireille Fontan, initiatrice et administratrice du Moulin solidaire
- > Jeanne Blanc, maire de Cercoux





## Fiche administrative



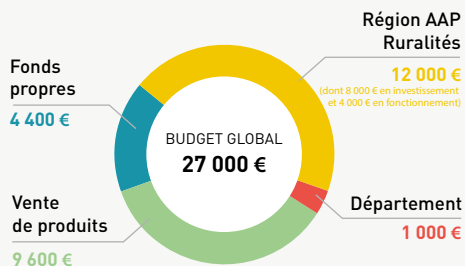
### DESCRIPTION

L'ouverture de l'épicerie coopérative s'inscrit dans la suite de l'objectif de proposer à la population locale et, à plus long terme, aux acteurs de la restauration collective des produits biologiques. Dans ce but, plusieurs opérations ont été d'ores et déjà réalisées :

- > la mise en place, depuis début 2018, d'achats groupés auprès de producteurs bio ;
- > la création d'une commission de travail « Épicerie coopérative » au sein de l'association Le Moulin solidaire ;
- > la réalisation d'une étude de marché avec la Fédération régionale d'agriculture biologique sur la restauration hors domicile (RHD) ;
- > l'organisation d'une table ronde sur l'alimentation bio en RHD avec différents partenaires, dont Mangeons Bio Ensemble (MBE).



### BUDGET



### CALENDRIER

L'aménagement et l'emménagement du local étaient prévus pour l'été 2019.

automne 2020

été 2019

Compte tenu du surplus d'activité qu'a connu la recyclerie, également installée dans le local du Moulin solidaire, et du retard provoqué par le coronavirus, l'ouverture du local de l'épicerie coopérative devrait avoir lieu au début de l'automne 2020.



### COMMUNICATION

- > articles de presse : Haute Saintonge, Sud Ouest, bulletins municipaux
- > information auprès du réseau bio ;
- > interview sur RCM.



**Construire avec d'autres  
des espaces où promouvoir  
les valeurs qui les rassemblent**



Le Moulin Solidaire, c'est  
une recyclerie pour  
donner une seconde  
vie à ce qui ne servait  
plus, une friperie  
pour petits et grands,  
une bouquinerie, un  
café associatif pour  
créer du lien social et  
convivial, une épicerie  
coopérative avec des produits  
exclusivement bio, le Village  
des Alternatives pour montrer  
qu'une autre voie est possible.

Association n°1 d'une initiative citoyenne en mars 2017, le Moulin Solidaire  
est composé de multiples projets : Recyclerie, Sojourn et Solidaire pour la  
solidarité, le déménagement et la redistribution d'un bâtiment inutilisé en ville,  
avec la participation citoyenne.

Le Moulin Solidaire / siège social : 12 rue de la Marie 17270 Cercoux  
Local : 10 route de Libourne / Valin / 17270 Cercoux  
Tel : 05 46 86 02 30 / Facebook : le moulin solidaire

Tract du Moulin Solidaire  
2019



**Ouvertures:**

**Recyclerie**

*Vendredis:* 14h - 18h  
*Samedis:* 10h - 12h / 14h - 18h

**Café Asso**

*Vendredis:* à partir de 14h  
*Samedis:* 10h - 12h et  
à partir de 14 h

Adresse : Valin, 10 route de Libourne 17270 Cercoux



**Le Moulin Solidaire  
avant...**



**... et après :  
« Aux fenêtres ! »**

Le Moulin Solidaire présente



# VILLAGE DES ALTERNATIVES

2<sup>ème</sup> édition  
Entrée gratuite



Affiche de la 2<sup>e</sup> édition du Village  
des Alternatives à Cercoux  
31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2019

## PROJET 3

### Paysages nourriciers

Commune de  
Ségur-le-Château  
(Corrèze)





## De Paris à Ségur-le-Château : un projet d'agroécologie et d'urbanité rurale

**A**strid Verspieren est paysagiste de profession. Ses racines familiales sont en Corrèze, notamment dans le village médiéval de Ségur-le-Château, qui ne compte plus que 190 habitants, contre environ 600 au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Parisienne et mère de deux jeunes enfants, elle a repris en 2015 les terres familiales, laissées par le fermier et devenues dès lors la base d'une réflexion et d'un projet en agroécologie. Ce sont 80 hectares dont 65 de terres cultivables, situées à 360 m d'altitude (le village doit être à 280 environ), sur le coteau nord de Ségur, territoire assez escarpé qui descend vers la rivière Auvézère.

Ancienne élève du lycée agricole de Tulle-Naves mais non agricultrice (elle se dit plutôt « agricultrice sur le papier »), elle a décidé de prendre en charge ces terres qui, dans le passé, ont fait l'objet d'une agriculture conventionnelle, avec un mode de faire-valoir de métayage puis de fermage. Elle a engagé la mise en œuvre d'un projet alternatif agroécologique, grâce à des modalités de « restauration » des terres, dont elle estime qu'elles ont été assez « malmenées » par la monoculture. Cela implique une série d'opérations sur les sols : décompacter, aérer, nourrir, enrichir et amorcer une redistribution de l'eau grâce à un nouveau « dessin » de la trame paysagère. Ces terres, situées dans le village et quasiment d'un seul tenant, étaient naguère réparties en trois grandes « métairies » qui disposaient chacune d'un corps de bâtiments et qui, depuis le cœur du village, étaient accessibles à pied. Dans cette perspective, s'est faite également jour l'idée d'une interaction ou d'une porosité entre un projet écologique engagé pour au moins une décennie et qui se développerait « hors les murs », et le cœur de village, devenu moins vivant depuis la fermeture des derniers commerces de bouche.

Astrid Verspieren envisage que les 65 ha de terres arables soient mis en culture par plusieurs porteurs de projets. Le tout premier d'entre eux est son compagnon, Mathieu Puel, architecte à Paris et qui aspire à devenir vigneron : accompagné par un viticulteur en biodynamie de Montlouis-sur-Loire, François Chidaine, il a planté en 2017 un hectare en chenin blanc sur un coteau de schiste et a fait sa première vendange en 2019 ; il prévoit de porter son vignoble à trois hectares en 2021 (et à 6 hectares avant 2026). Pour sa part, Astrid Verspieren a pris en charge sept hectares, sur lesquels elle a planté des arbres, notamment des châtaigniers, et des haies fruitières avec, pour objectif, de réaliser un ensemble agro-forestier associé à un petit élevage de brebis. Elle a également mis en place un espace test de maraîchage, dans une perspective d'éventuel essaimage, sur la base d'un contrat de prêt à usage (commodat) : sur une période d'environ trois ans, elle met des terres à disposition, en l'occurrence à des jeunes qui aspirent à s'essayer, grandeur nature, à leur « métier de demain ». En application de cette démarche, un couple formé par un docteur en philosophie canadien et une artiste californienne est accompagné, sur un projet de maraîchage, par un tuteur extérieur, Andy William, lui-même maraîcher. Un autre espace test est en cours de réalisation avec un couple de jeunes Nantais, Jovana et David, orientés dans un premier temps vers les plantes aromatiques et médicinales. En dehors de leur activité de nature quasi expérimentale, et menée dans le cadre d'une comptabilité indépendante, ces « apprentis » mettent à l'épreuve leur capacité à vivre à la campagne. L'association Paysan dès demain a assuré, un temps, le tutorat de ces espaces tests, mais ce portage et ce suivi sont désormais sur le point d'être repris, selon une configuration d'ailleurs élargie, par *Pays'en graine*.

Selon Astrid Verspieren, « ce qui est ainsi engagé, c'est un processus d'apprentissage, de connaissances, d'observation, d'échecs acceptés et analysés. À la campagne, il faut toujours réagir et trouver des solutions : une nouveauté arrive chaque jour, et il faut beaucoup de résilience. C'est à la fois merveilleux et complexe d'être toujours sain en vigilance et en quête de nouveaux savoirs. » Cette gestion de l'incertitude, qui contraint à « allier le sauvage et le cultivé », doit prendre en compte, par exemple, le risque de gelées tardives sur la vigne ou le grattage de l'écorce des jeunes châtaigniers par les cornes des chevreuils qui, en outre, mangent quelques jeunes pousses.

Ce projet est à la fois personnel et collectif : il s'est en effet doté en 2017 de l'association Paysages nourriciers, à laquelle adhèrent une dizaine de Séguriens. C'est à l'occasion d'un stage de permaculture organisé à la ferme du Bec-Hellouin en 2013 qu'Astrid Verspieren a rencontré Christine Laurent, qui est devenue la présidente de Paysages nourriciers. Historienne de formation, Christine Laurent, dont le compagnon fut agriculteur pendant vingt ans en Aveyron, a travaillé une quinzaine d'années comme journaliste dans le domaine des sciences, de l'écologie et de l'environnement à *Reporterre*, *Actuel* et *VSD*. Elle fut ensuite conseillère à l'urbanisme et à l'aménagement de Georges Sarre, maire du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et est actuellement responsable du bureau de la communication à la direction des Espaces verts et de l'Environnement de la Ville de Paris. Elle a publié deux ouvrages : *L'herbier Vilmorin. Deux siècles de passion pour les plantes comestibles et d'ornement* (Éd. Belin, 2015) et *Mon jardin sans pétrole* (Éd. du Seuil/Reporterre, 2019). Elle s'est personnellement attachée au développement du projet des « fermes de Ségur » au point d'avoir fait l'acquisition d'une maison dans ce village, où elle s'apprête à emménager. Les rubriques du premier numéro de la *Lettre de Paysages nourriciers* (juin 2020) témoigne de la variété des informations comme des activités de l'association : annonce de l'embouteillage de la cuvée « Aurore » 2019 ; lancement d'une grainothèque/bibliothèque ; mise en place d'un groupement d'achats alimentaires ; recette du beurre de plantain lancéolé ; coin des enfants...

La prise de contact avec la Région Nouvelle-Aquitaine a été suggérée, en 2018, par Daniel Boisserie, président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix. Geneviève Barat, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine chargée de la ruralité, du vivre ensemble, de la vie associative et de la citoyenneté, a été invitée à venir voir le projet et à faire part de ses suggestions et de ses conseils. Le soutien financier de la Région à l'association Paysages nourriciers a eu un effet déterminant en ce qu'il a créé une dynamique en évaluant positivement le bien-fondé de l'orientation du projet ainsi que ses modalités de mise en œuvre pratique, sur le double plan de la biodiversité et de l'ancrage territorial.

La demande de subvention a été évaluée en fonction des besoins en accompagnement et en ingénierie, en appui en particulier à la réflexion sur les approches écosystémiques de l'agriculture. Il convenait, en tout premier lieu, d'établir un point « 0 », à caractère scientifique, de la biodiversité. Cette étude a été conduite en 2019, sur la base d'un protocole de « science participative », par Florentin Bellier. Cet étudiant de Master 2 d'Orsay et Sciences Sorbonne Université a montré que les lombrics et les carabes – deux importants « auxiliaires de culture » – étaient



plus nombreux dans des parcelles des « fermes de Ségur » (sans labour et sans intrants) que dans des parcelles conventionnelles voisines. Il a également été fait appel à l'Atelier universitaire en aménagement et en urbanisme (AUAU) de l'université Bordeaux Montaigne afin de structurer le projet, de hiérarchiser les objectifs et de définir les outils adéquats. La consultation a permis d'identifier le patrimoine territorial, en particulier ses potentialités d'innovation, de proposer des scénarios territoriaux stratégiques, de favoriser la gestion des ressources naturelles et d'inventer un système de gouvernance en vue de constituer le projet en laboratoire d'ingénierie territoriale des « nouvelles ruralités ».

Comment concevoir et conduire l'arrimage du projet à la société locale ? Astrid Verspieren se dit « *petite fille du pays* » qui arrive de Paris, et qui, de ce fait, représente « *un autre monde* ». Un monde autre, à l'évidence, que celui des quatre agriculteurs de la commune. L'initiatrice du projet estime que les relations avec les habitants paraissent parfois difficiles en raison du caractère inhabituel des opérations en cours, sur fond également, sans doute, d'une différenciation sociale avec la population locale : « *On est un peu comme un incubateur de pensée. Les habitants sont très enracinés et il y a, localement, un patrimoine très fort. Toute entrée de nouvelles "plantes" crée de la tension* ». Il s'est donc opéré une forme de confrontation puisque le projet, qui fait fonction de terrain d'expérience, a pu donner à voir sinon des échecs du moins une absence de réussite économique, en raison de la faiblesse des récoltes : « *On essuie les plâtres d'une conversion, de toute une idéologie locale aussi, de toute une pression qui pèse sur les néo-ruraux qui n'ont pas les bons réflexes* ». L'incompréhension est d'autant plus tangible qu'« *on remet en cause la monoculture, la chimie, le productivisme : nous, ce n'est pas un paysan pour 200 hectares mais huit paysans pour 80 hectares. On travaille à toute petite échelle. On partage la terre et on invite à faire ensemble dans un paysage commun* ».

Une collaboration s'est toutefois engagée avec l'un des agriculteurs, Pascal Dauvergne, dont la ferme de 130 hectares est en culture « raisonnée traditionnelle » et qui siège également au conseil municipal. Cet habitant de Ségur-le-Château accompagne le projet Paysages nourriciers sur le plan technique – « *nous n'avions pas de machines et nous sommes arrivés sans rien* » –, mais il assiste aussi aux réunions organisées sur les écosystèmes et la biodiversité. Il assure ainsi une fonction de quasi-médiation entre, d'une part, le projet et, d'autre part, la municipalité et la société villageoise. À l'encontre d'ingénieurs agronomes, il a inspiré en 2017 le recours à la charrue et au labour pour préparer le terrain du futur vignoble. Dans le même temps, il a décidé de transformer ses trois hectares et demi de pommiers (en variétés golden AOP Limousin, royal gala et grise du Canada) en production bio, avec une première récolte en 2020 sous ce label. C'est à Mathieu Puel qu'il a par ailleurs confié la conception architecturale du centre d'entraînement équestre qu'il a fait édifier sur sa ferme en coopération avec Guillaume Macaire, l'un des tout premiers entraîneurs français ; le centre, qui emploie 12 salariés, accueille près de 50 chevaux, nourris avec les produits de la ferme. En outre, un jeune agriculteur, Roméo Porcher, fait paître ses porcs et ses vaches sur quelques parcelles des « fermes de Ségur » ; cette hospitalité vise aussi à contribuer, en retour, à l'amélioration du sol.





Côté municipalité, le maire, Pierre-Louis Puygrenier, a fait montre d'une certaine réserve, soulignant qu'il n'avait pas eu connaissance de l'appel à projets du Cluster Ruralités de la Région et qu'en outre « *l'importante subvention de 25 000 € accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine se trouve attribuée à une association privée œuvrant sur une propriété privée* ». Néanmoins, le maire s'est attaché à participer aux différentes réunions organisées dans le cadre du projet, qui lui paraît désormais comporter un réel potentiel d'ouverture pour la société locale, s'il permet de fédérer sans heurter. Pascal Dauvergne établit un lien entre ce manque d'information et l'éloignement de la capitale régionale à Bordeaux. Membre à la fois de l'association Paysages nourriciers et du conseil municipal, il est en mesure de confirmer que les points de vue de l'association et de la municipalité se sont rapprochés : à l'occasion des élections municipales de 2020, Pierre-Alain Puygrenier a invité Astrid Verspieren, qui n'a toutefois pas été élue, à figurer sur sa liste. Le maire et Pascal Dauvergne, reconduits l'un et l'autre dans leur fonction municipale, considèrent que la conduite du projet Paysages nourriciers est un facteur favorable à l'animation, à la notoriété et à l'avenir d'une cité axée sur le tourisme avec son label des Plus Beaux Villages de France. Le maire reconnaît que cela prendra du temps dans cette société rurale ancrée dans de fortes habitudes de vie, mais il sait pouvoir compter sur la patience des animateurs et des animatrices du projet et se dit, au total, « optimiste ».

Si le projet, selon Astrid Verspieren, « *est encore faiblement prophète en son pays, son réseau relationnel s'intensifie ; c'est comme un rêve au vu de toutes les personnes qui gravitent autour du projet* »...

- > **Il est suivi par plusieurs experts scientifiques**, en particulier Hervé Coves, agronome spécialiste des mycorhizes et des écosystèmes ;
- > **En 2017, Nicole Pignier**, enseignante-chercheuse à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Limoges, où elle a conçu l'École du Jardin planétaire, **a coorganisé une série de réunions publiques** sur la ruralité et sur la biodiversité dans le cadre du projet. L'association Paysages nourriciers s'était en effet intéressée à son analyse des interrelations entre « cultures culturelles » (manières de cultiver la terre) et « cultures culturenelles » (valeurs accordées au territoire et au lien social) ;
- > **La Chambre d'agriculture de la Corrèze est sollicitée** pour les opérations vigne et châtaigniers ;
- > **L'association Paysages nourriciers est partie prenante** de la Fédération des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural (FRCIVAM) ;
- > **Des stagiaires** de l'Université de Limoges et du lycée agricole de La Faye (Saint-Yrieix-la-Perche) **ont été accueillis sur le site**.



Comment imaginer ce que seront devenus les 65 hectares des « fermes de Ségur » dans cinq ans ? Pour Astrid Verspieren, « les porteurs de projets seront en place et le paysage sera vivant : la vigne couvrira trois hectares et les arbres, notamment les châtaigniers, en occuperont six ; le cheptel ovin aura augmenté et le pastoralisme sera pratiqué sur l'ensemble des terres ; les haies fruitières auront fructifié et un paysan-boulangier cultivera dix hectares de céréales ». L'idée d'un tiers-lieu qui accueillerait l'espace de transformation et de distribution des produits germe également dans l'esprit des responsables de l'association. Elle participe d'une démarche plus globale guidée par le désir de faire de l'agroécologie le moteur du développement local.

### Sources :

- > Entretiens avec :
  - Astrid Verspieren, propriétaire des Fermes de Ségur et initiatrice du projet, en visioconférence le 28 avril 2020 ;
  - Christine Laurent, présidente de l'association Paysages nourriciers, en visioconférence le 15 mai 2020 ;
  - Pierre-Louis Puygrenier, maire de Ségur-le-Château, par téléphone le 19 mai 2020 ;
  - Pascal Dauvergne, agriculteur et conseiller municipal à Ségur-le-Château, par téléphone le 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
- > Florentin Bellier, *Point zéro de la biodiversité de deux auxiliaires de culture dans le cadre d'un projet d'agriculture alternatif*, rapport de stage du Master 2 Biodiversité, Écologie et Évolution (BEE), Saclay et Sciences Sorbonne Université, septembre 2019 ; stage accueilli par l'association Paysages nourriciers et encadré par Astrid Verspieren et Christine Laurent ;
- > Néo-Agriculture les nouveaux paysans, *Ségur-le-Château*, production cinématographique de la société GCOM pour la Région Nouvelle-Aquitaine, janvier 2020 (film de 11'22") ;
- > Agence régionale de la biodiversité, Astrid Verspieren et Association Paysages nourriciers, *Un paysage nourricier à Ségur le Château (19230)*, Assises régionales de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 1<sup>re</sup> édition, Hôtel de région, Limoges, 24 janvier 2019 (document PowerPoint).



## Fiche administrative



### DESCRIPTION

Les « fermes de Ségur » ont une superficie de 65 ha (auxquels s'ajoutent 15 ha de forêt). Elles ont été longtemps exploitées selon un mode de monoculture céréalière et élevage. Leur transformation en ferme agroécologique en 2015 vise une production agricole bas carbone ainsi qu'une activité de transformation locale et de distribution en circuits courts. L'objectif est également de créer de la porosité entre ceux qui cultivent et ceux qui vivent sur le territoire : au même titre que l'eau et l'air, la terre est considérée comme un bien commun.

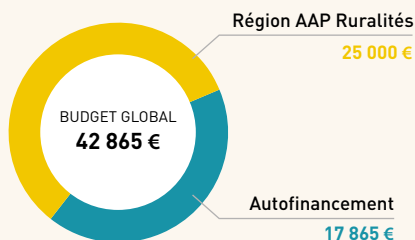
Les différents enjeux sont interreliés : répondre à la crise écologique, sociale et rurale ; développer une agriculture qui produit plus de calories qu'elle n'en consomme ; accroître la biodiversité cultivée et sauvage ; créer du vivre ensemble et du lien social ; valoriser le métier de paysan.

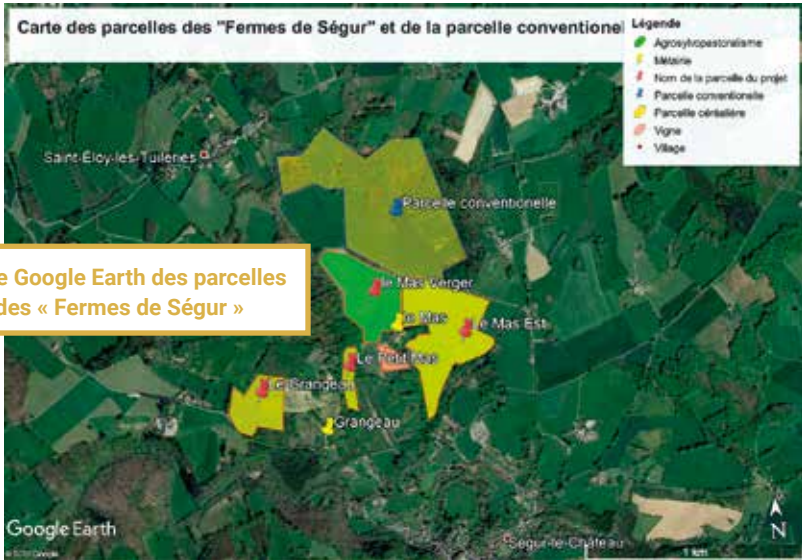
L'objectif du projet, qui s'inscrit dans des idéaux d'humanisme et de solidarité, est de créer un écosystème fertile où l'humain [re]trouve sa place :

- > **développer** un projet agricole alternatif capable d'innover sur le plan économique, social et culturel grâce à une nouvelle relation entre l'humain et le vivant ;
- > **expérimenter** un système de production agricole alternatif ;
- > **cultiver** une diversité de ressources et proposer localement une nourriture de qualité ;
- > **développer** des activités autour de cette nouvelle économie agricole ;
- > **accueillir** des porteurs de projets pour leur permettre d'expérimenter, de découvrir et de se former à l'agroécologie.



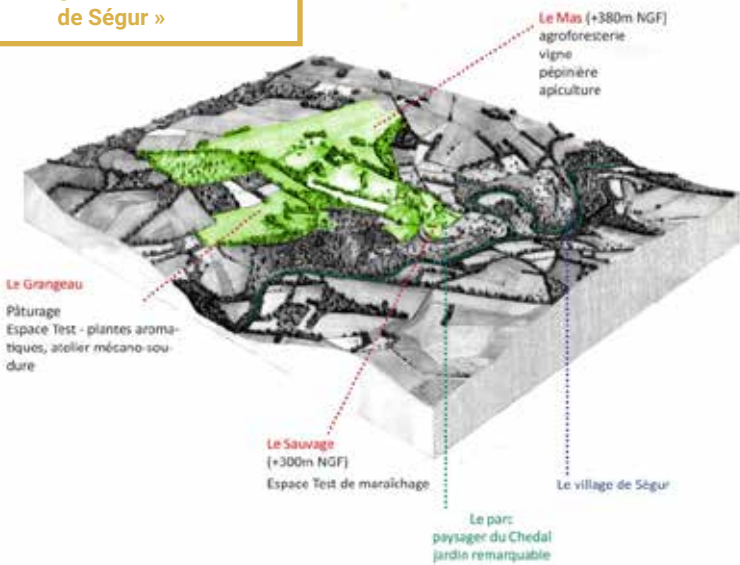
### BUDGET





Carte Google Earth des parcelles des « Fermes de Ségur »

« Bloc-diagramme des Fermes de Ségur »





Vendanges



Première récolte :  
cuvée Aurore 2019



Journée de greffe



Stage d'apiculture







## Réunion publique

samedi 4 novembre 2017  
de 15:00 à 17:00

Salle communale de Ségur-le-Château (ancienne école)

## Présentation-échange-rencontre autour du

### *Paysage nourricier de Ségur-le-Château*

un projet alternatif situé en coeur de village  
pour dessiner les paysages ruraux de demain.

Notre devise

"Produire ensemble pour mieux se nourrir tous"

L'organisation de rencontres  
dans la salle communale  
de Ségur-le-Château

L'association *Paysages nourriciers*  
vous invite à participer  
à la réunion publique

« **Vivre la ruralité. Quels paysages agricoles pour demain ?** »

**Samedi 21 avril 2018**  
**à 15 heures**  
**salle communale de Ségur-le-Château**

Venez découvrir et échanger sur des projets paysans  
qui dynamisent la vie en milieu rural dans le respect  
des équilibres naturels et du vivre ensemble.

Avec Astrid Verspieren, Jean-Jacques Catrain, Maire d'Alloué,  
et Pierre-Antoine Raimbourg, initiateurs de projets paysans.

Réunion publique animée par **Nicole Pignier**, École du Jardin  
Planétaire, Professeur des Universités à la Faculté des Lettres  
et des Sciences Humaines de l'Université de Limoges.



## PROJET 4

Création d'un tiers-lieu

### Sorges et Ligueux (Dordogne)





## Quand l'école devient Buissonnière

Le projet de création d'un tiers-lieu à Ligueux fait suite à la fusion, en 2016, de cette commune d'environ 270 habitants, avec celle de Sorges, qui en comptait 1 300. Jadis animé par des manifestations agricoles et festives réputées et doté de plusieurs commerces, le territoire de Ligueux souffrait d'un dépérissement progressif, qui a entraîné, au cours de la même année 2016, la décision de fermeture de l'école. Ce sont ses murs qui, en prolongement de leur vocation sociale et culturelle première, sont destinés à accueillir le tiers-lieu. Au sein de la commune, les échanges préparatoires au dépôt du dossier du conseil municipal ont été animés par le premier adjoint au maire, Jean du Bois de Gaudusson, qui fut professeur de droit public et président de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, et qui, lors du scrutin municipal de 2020, a choisi de figurer en dernière position de la liste unique présentée par le maire sortant, Jean-Jacques Ratier.

Trois facteurs principaux sont au cœur de l'initiative locale. En premier lieu, c'est l'appel à projets du Cluster Ruralités lancé en 2018 par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a fait fonction de déclencheur. Cet appel a été reçu à point nommé au moment où l'équipe municipale se demandait comment redonner vie au village de Ligueux, dont les finances étaient d'ailleurs dans le rouge. En effet, comme dans toute commune nouvelle issue d'une fusion, il convenait d'échapper au risque d'un déséquilibre entre les pôles initiaux, au détriment de la composante la plus faible.

Les talents locaux dont est généreusement doté le village de Ligueux ont aussi servi de point d'appui pour engager un processus d'animation, voire d'innovation : « *On a su prendre des "locomotives" à Ligueux. Cela a fait partie de la gestion du projet* ». Depuis une quinzaine d'années, en effet, le village est fréquenté par de nombreux artistes (musiciens, plasticiens, poètes...) : plus d'une centaine de noms figure dans une annexe au projet. Ces artistes, qui ne sont pas tous des professionnels patentés, ont contribué à maintenir une ouverture des esprits sur l'extérieur, par le biais en particulier de l'organisation d'expositions dans des jardins, et à entretenir ainsi une vie culturelle au sein de la société locale. Alors que les commerces fermaient les uns après les autres, la passion partagée pour les jardins a joué une fonction fédérative et de cohésion sociale autour du beau.

Enfin, la fermeture de l'école, d'abord vécue comme un traumatisme, a été saisie au bond. « *Il a fallu dire ; "On ferme". Ce fut dramatique pour les gens du lieu : c'était la fin ! Ce qui nous revenait, c'était de trouver une solution qui donne une nouvelle finalité et une utilité sociale à ce qu'avait été l'école. C'est sans doute aussi pour cela que le projet s'inscrit dans le registre culturel* ». La fermeture de l'école a, de facto, constitué une véritable opportunité, permettant en effet à l'équipe municipale d'afficher sa volonté de s'impliquer dans la redynamisation du village de Ligueux. Une partie de l'école, après restauration opérée sur finances locales, a logiquement été affectée au tiers-lieu, qui bénéficie en outre de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent municipal.

Sur le plan politique, en raison de traditions historiques différentes, la fusion n'a pas été des plus aisées. Toutefois, les deux entités appartenaient l'une et l'autre à la même communauté de communes, celle du Pays Thibérien. Depuis lors, Sorges et Ligueux a rejoint la communauté d'agglomération de Périgueux, dont la ville-centre est située à une quinzaine de kilomètres. Jean du Bois de Gaudusson souligne le caractère entrepreneurial de son maire, qui a été directeur de la formation à la Chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne et qui a également dirigé l'École hôtelière de Savignac-les-Églises, qui dépend de cette institution consulaire. Il n'est pas anodin d'observer qu'il a été auparavant élu municipal à Périgueux, où il fut un jeune adjoint à la culture d'Yves Guéna. En 2001, il a quitté l'équipe municipale de la préfecture de la Dordogne pour devenir, dans la foulée, maire de Sorges. Il demeure convaincu du rôle que peut jouer la culture dans l'action publique.

L'élaboration du projet de tiers-lieu est explicitement présentée comme « *un moyen de mettre en œuvre d'autres modes de gouvernance sociétale : c'est un processus de fabrique du territoire, un vecteur de recréation de liens sociaux qui ne recourt pas aux modalités classiques plus verticales ou administratives, qui n'auraient pas abouti. En effet, un tiers-lieu est quelque chose d'ouvert sur ce que veulent les gens, sur les associations. On a donc pris le parti de fonder le tiers-lieu sur une association* », malicieusement baptisée La Buissonnière... La création formelle de celle-ci est postérieure au dépôt du dossier, mais il faut sans doute voir dans ce léger décalage l'effet d'une certaine réserve, peut-être même d'une méfiance, d'une partie des personnes les plus impliquées, volontiers rétives à l'idée d'institutionnalisation. Cette création a répondu à une forte incitation de la municipalité, qui ne voulait pas gérer le projet seule, ni même à titre principal. L'association est donc là pour faire fonctionner le tiers-lieu, mais la commune ne se démet pas pour autant de sa responsabilité, notamment financière. Son président, Thierry Ducquoy, inspecteur de l'environnement, a été naguère conseiller municipal. La concertation locale, qui a aussi donné lieu à l'instauration d'une commission extra-municipale, prend corps sur une forte conviction : « *Innover, c'est comprendre qu'on ne peut changer qu'ensemble et, sans connivence, on arrive en territoire hostile* ». C'est pour cela que le conseil municipal de la commune nouvelle fut dès l'abord composé des deux conseils municipaux et qu'il s'est réuni à un rythme hebdomadaire.

Le projet de tiers-lieu, dont l'aménagement a été terminé en mars 2020 et qui devrait ouvrir au début de l'été si les circonstances sanitaires l'autorisent, s'est progressivement donné une ambition plus large, agissant ainsi lui-même à la façon d'un déclencheur. Il accueille une bibliothèque, un atelier bébé-lecteur, des cours de musique en été et un équipement informatique à disposition du public. Il a aussi vocation à remplir une mission de « Maison France Services », permettant l'accompagnement des habitants dans leurs démarches par voie télématique. D'autres projets se font jour : la création d'un multiple rural avec café du village, l'aménagement de la cantine scolaire en salle des fêtes ainsi qu'une « maison des artistes », dédiée à la création et à l'exposition d'œuvres et au logement de stagiaires. À ce tableau s'ajoutent la réfection du terrain de foot de Ligueux et la construction d'un terrain de pétanque...

Dans ce processus de « *fabrication de territoire* », il importait de ne pas délaisser le bourg même de Sorges. La politique de développement de la commune comporte ainsi la création de deux zones d'urbanisme et d'aménagement, et des investissements d'environ 4 millions d'euros qui sont commandés par un leitmotiv : « *Développer un village rural sans le dénaturer* ». Les projets concernent en particulier le réaménagement d'une supérette, le développement de l'agence postale, la création d'un jardin truffier, des mesures propres à favoriser le maintien des commerces ainsi que la mise à disposition de la population d'outils numériques.

Comment passer d'un micro à un macro projet ? Est-il possible de s'inspirer des réussites d'un lieu pour les transposer dans un autre, en veillant aux occasions qui se présentent et en s'adaptant au génie du terrain afin d'éviter toute uniformisation ? Ces questions ont fait l'objet d'un échange, à l'occasion d'un voyage au Sénégal en février 2020, entre Alain Rousset (président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et... membre patenté de la Confrérie de la truffe et du foie gras de Sorges) et Jean du Bois de Gaudusson, également président de SO Coopération Nouvelle-Aquitaine (Réseau régional multi acteurs pour la coopération et la solidarité internationale), et qui, de 2001 à 2005, a exercé la présidence de l'Agence universitaire de la Francophonie. Tout semble dépendre, en la circonstance, de la qualité de la vigilante écoute mutuelle et de la capacité des institutions publiques comme des acteurs sociaux à se saisir des opportunités, mais aussi de concours financiers extérieurs. Sur ce plan, il est souhaité que la politique de développement des territoires ruraux bénéficie d'une fructueuse collaboration entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la toute nouvelle Agence nationale de la Cohésion des territoires.

Originaire de Sorges, c'est à l'extérieur du Périgord que Jean du Bois de Gaudusson a exercé son métier d'enseignant, qui l'a conduit à beaucoup voyager, souvent à titre d'expert en droit public et singulièrement en Afrique noire. Dans l'accomplissement de ses fonctions municipales, il exerce de la sorte une fonction de médiateur, d'intermédiaire ou de relais qui participe à la mise en relation, par voie d'hybridation, de modèles culturels étrangers avec des aspirations ou des propositions locales. Il contribue ainsi, en lien avec d'autres et sur fond d'intelligence collective, à exprimer cet imaginaire prospectif « en des mots recevables par l'autorité régionale ». Cet entremêlement des influences du dedans et de celles du dehors le conduit à évoquer l'anthropologue Georges Balandier, précisément familier de l'Afrique noire, pour qui « *aucune société ne peut être définie, déterminée, par ses seules caractéristiques internes* » (*Sens et puissance*, Presses universitaires de France, 1971).

---

**Source :**

Entretien réalisé en visioconférence avec Jean du Bois de Gaudusson le 11 mai 2020.

## Fiche administrative



### DESCRIPTION

**Le projet consiste en la création d'un espace de culture et d'art, de services et de travail avec postes connectés, de rencontres et de solidarité intergénérationnelle. La « ressource » qui est tout particulièrement mise en avant tient en la présence entreprenante d'un réseau d'acteurs « de haut niveau », motivés et engagés dans des activités artistiques et culturelles localisées à Ligueux, village qui a par ailleurs obtenu deux fleurs en 2017 au concours Villes et Villages fleuris.**

Le projet est conduit conjointement par la municipalité et l'association, spécifiquement créée à cette fin après le dépôt du dossier et qui a pris pour nom La Buissonnière : « *Dans le souci d'assurer dans la continuité et la cohérence la mobilisation des acteurs, il sera créé une association réunissant animateurs, partenaires, utilisateurs, entrepreneurs, élus et populations intéressées qui sera chargée de la gestion du tiers-lieu. Il est souhaité que l'association fonctionne sur le principe du consensus (à tout le moins sur la recherche du consensus...)* ».

L'annexe au rapport « Art, jardins et agriculture à Ligueux » a été rédigée par Thierry Bucquoy, alors conseiller municipal et président de l'association. Elle mentionne le nom de plus d'une centaine d'artistes qui se sont produits à Ligueux depuis 2006 dans des domaines très variés : peinture, sculpture, céramique contemporaine, théâtre, poésie, musique expérimentale...

Aucun élément de calendrier de mise en œuvre du projet ne figure dans le dossier de candidature.

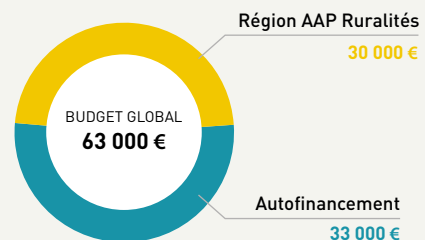


### BUDGET

#### Budget Global : non indiqué

- > la commune prend à sa charge :
  - la restauration des salles (170 m<sup>2</sup>) et de l'appartement attenant (130 m<sup>2</sup>) ;
  - la mise à disposition d'un emploi à temps partiel affecté au tiers-lieu
- > le soutien demandé à la Région correspond aux frais d'aménagement et d'équipement du tiers-lieu, dont le coût total est évalué à 63 000 €.

#### Recettes du projet :





**Le tiers-lieu « La Buissonnière »  
est installé dans l'ancienne école.  
Il redonne vie à la culture,  
préau compris.**



**Un tiers-lieu équipé  
pour les échanges.**





## PROJET 5

Ouverture d'un café populaire / tiers-lieu





## Quand la fermeture d'une classe permet... l'ouverture du village à l'innovation

**G**uillaume Lalanne est à la fois agriculteur à Toulouzette, où il développe un élevage de canards qu'il alimente avec les produits de sa ferme, et professeur d'économie au lycée agricole de Mugron. Lorsqu'il a été élu maire de Toulouzette en 2014, il était, à 32 ans, le plus jeune maire du département des Landes. Dans sa commune, qui compte environ 300 habitants, une vingtaine d'agriculteurs était encore en activité il y a quelques années; il n'en demeure désormais qu'une douzaine, mais Guillaume Lalanne considère ce chiffre comme assez remarquable pour un petit village. Sur les onze conseillers municipaux élus en 2014, six, exploitants ou salariés, représentaient l'agriculture.

Guillaume Lalanne est devenu conseiller municipal six ans plus tôt en raison de son engagement associatif, au titre de président du comité des fêtes. Cette double implication lui paraît normale, alors même qu'elle tend à se faire plus rare du fait de l'installation, à Toulouzette comme dans les villages environnants, de populations venues de l'extérieur et qui ne s'identifient guère à l'« âme de leur village ». Or, ces nouveaux arrivants représentent désormais environ un tiers des habitants. La création de deux lotissements sur la commune a joué en ce sens, avec d'ailleurs un effet positif sur la fréquentation de l'école, puisqu'une seconde classe a été ouverte en 2012, avant d'être fermée en 2019. Dans le nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020, où l'ossature demeure agricole, ces nouveaux habitants occupent quatre sièges. Le maire joue à cet égard un rôle de médiateur à visée intégratrice dans sa commune, qui a perdu au cours des années 1990 l'épicerie et l'un des deux bars; le second bar a fermé il y a deux ans, lors du départ à la retraite des agriculteurs qui tenaient cette ferme auberge. Ainsi, « *petit à petit l'âme du village s'est amoindrie. Le commerce le plus proche se situe à Mugron, où se trouvent le lycée agricole, le collège et un petit supermarché* ».

Le maire souligne que le projet de tiers-lieu adressé à la Région Nouvelle-Aquitaine a été inspiré par Joëlle Duparc, récemment installée et dotée d'une grande expérience du monde associatif. « *Faisant partie des nouveaux habitants et ne parvenant pas à trouver sa place, elle a contacté la municipalité et lui a présenté un projet en 2018. J'avais un tel projet dans un coin de ma tête, mais il était difficile d'engager un budget dans cette perspective. Il y avait aussi un problème de lieu, que la fermeture de la classe est venu régler* ».

Cette nouvelle habitante a formé un tandem avec Marie Forssant, informaticienne récemment installée et également favorable à une revitalisation du village. Le maire a initié une forme de comité de pilotage avec ces deux femmes, une conseillère municipale et un délégué de chaque association : club de basket, comité des fêtes, association des parents d'élèves, club du troisième âge et société de chasse. Ces associations n'avaient pas l'habitude de se concerter, à l'exception du comité des fêtes, organisateur de la fête patronale, à la Pentecôte, à l'occasion de la sainte Quitterie, une jeune vierge martyre de sang royal wisigoth du V<sup>e</sup> siècle. Lors du dernier mandat (2014-2020), une « fête citoyenne » a également été instaurée, à laquelle participe une soixantaine d'habitants qui assurent ce jour-là des tâches d'intérêt général : peinture des arènes et des murs du cimetière, entretien des fleurs, désherbage des espaces publics... L'objectif est à la fois de se retrouver autour d'un barbecue et de donner un coup de main au village, qui ne dispose que d'un cantonnier à mi-temps.

Le maire a vite compris que Joëlle Duparc et Marie Forssant avaient un profil tout à fait inhabituel dans la commune : parties prenantes de l'économie sociale et solidaire, elles ont souvent été salariées de structures associatives. Or, il ne lui était pas possible d'envisager de rémunérer quelqu'un pour créer du lien social par le biais d'une association. Joëlle Duparc a toutefois été employée par la commune en 2019 sur un contrat Parcours-Emploi-Compétences. Avec sa « complice », elle a présenté une esquisse de projet local qui comportait plusieurs volets : activités d'animation, accompagnement de personnes dans le besoin, atelier informatique... Sous cette impulsion, la municipalité a accepté d'étudier le projet, en forme de tiers-lieu : « *Une salle ouverte sous la forme d'un café sans en connaître la fréquence d'ouverture ni le mode de gestion ; une salle avec un coin destiné à de l'entrepreneuriat et doté d'un équipement informatique. Les idées sont là, mais comment mettre tout cela en place ?* » Le dossier a été adressé à la Région en juin 2019 ; à la grande surprise du maire, la réponse de la Région, six mois plus tard, a été positive. Une demande a également été adressée aux services de l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour assurer le financement de l'accessibilité de la salle.

La question liée au portage du projet a été discutée. Qui allait présenter le dossier : la commune ou une association *ad hoc* ? Le choix s'est finalement porté sur la commune, le maire étant désireux de ne pas être mis devant le fait accompli avant de devoir éventuellement payer par la suite des frais de fonctionnement... C'était aussi une façon de ne pas « braquer » ceux des Toulouzeains qui auraient vu d'un mauvais œil une initiative locale échapper à l'autorité publique et qui estiment qu'« *association va de pair avec bénévolat* » : en effet, « *dans le milieu agricole, un sou est un sou et on n'a pas l'habitude d'aller chercher des subventions* ». Toutefois, le maire n'ignore pas que l'ouverture d'un café populaire ne s'aurait s'opérer qu'avec des bénévoles, et que la tenue d'un atelier suppose la rémunération de la personne qui l'anime. Le projet suit désormais son cours et le permis de construire est déposé. La période de confinement a simplement retardé la mise en œuvre initialement prévue. Tout en se disant fortement intéressé par le projet, le maire ne désire pas en conserver le leadership, qui pourrait être confié au comité de pilotage.

À la rentrée scolaire de 2019, le projet a permis d'établir un partenariat avec le lycée agricole de Mugron, en l'occurrence avec un groupe de BTSa-DATR (Développement et animation des territoires ruraux). Au cours de l'année 2019-2020, les BTS du ministère de l'Agriculture ont eu en effet pour thème culturel et socio-économique : « *Solidarité : nouvelles formes, nouveaux enjeux* ». La professeure principale, Madame Hincelin, a suggéré à son collègue Guillaume Lalanne que ce groupe du lycée prenne comme terrain d'étude son projet de tiers-lieu. Une journée de restitution et d'animation a été organisée à Toulouzette le 21 février 2020. Cette manifestation, qui avait donné lieu à une enquête préalable auprès de la population et à la préparation d'une exposition avec les élèves de l'école pendant les temps périscolaires, outre sa visée pédagogique, a eu aussi pour but de souligner in situ l'intérêt du projet et de faire appel à de nouvelles propositions complémentaires.

En présence de 90 habitants du village, une table ronde a également été organisée à laquelle ont participé des intervenants du département représentant respectivement : le café Boissec de Larbey, l'écolieu JEANOT de Rion-des-Landes, un incubateur de projets en économie sociale et solidaire et le café associatif la Smalah de Saint-Julien-en-Born. À l'invitation de Joëlle Duparc, était également présent un maraîcher bio d'un village voisin en vue de créer une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Cette activité de communication s'est terminée par une soirée avec un bal gascon et des tapas, préparées avec des produits des fermes locales. Un questionnaire relatif à l'évaluation de cette journée du 21 février a été proposé aux électeurs dans le bureau de vote le jour des élections municipales.

À chacune des étapes du processus, Joëlle Duparc a joué, en lien avec le maire, un rôle d'inspiration et d'organisation. Elle sait faire partie des *« personnes qui arrivent de l'extérieur dans une communauté locale avec des nouvelles idées, de nouvelles relations, beaucoup de fraîcheur, et sans subir le poids des conflits passés ou des ressentiments persistants »*.

Avant son emménagement, en 2017, elle habitait à seulement une trentaine de kilomètres de son nouveau lieu d'habitation. Landaise depuis 1981, elle avait développé au cours des deux décennies précédentes une importante activité associative à Montfort-en-Chalosse, notamment avec des artistes locaux et dans le cadre d'une épicerie bio. Elle a également été animatrice dans des écoles. À son arrivée à Toulouzette, elle a créé une association afin de poursuivre une animation dans le domaine du savoir-faire et du savoir-être, à l'échelle du département des Landes. Elle a aussi à son actif la réalisation de films pour la télévision, sur le flamenco mais également sur les artistes locaux, plasticiens ou musiciens. Elle se dit persuadée qu'elle peut réaliser à Toulouzette ce qu'elle est parvenue à faire ailleurs. Les Temps d'animation périscolaire (TAP) qui lui ont été confiés lui ont permis de rencontrer non seulement les enfants, mais également les parents. L'« étoile » qu'elle a dessinée pour figurer son projet combine un ensemble d'activités interreliées et regroupées sous le nom de « Café pop », un café populaire et qui donne *le peps...* L'invitation que lui a adressée le maire pour parler de son projet devant les membres du conseil municipal et sa participation aux journées citoyennes traduisent la marque qu'elle imprime sur son nouveau territoire.

Elle a trouvé en Guillaume Lalanne un jeune maire ouvert à l'innovation et dont elle a su finalement lever les réticences ou les réserves et emporter l'adhésion en faisant valoir que la fermeture d'une classe présentait l'heureuse opportunité de *« transformer le négatif en positif »*. Elle trouve que la composition du nouveau conseil municipal va dans ce sens. Informée de l'appel à projets du Cluster Ruralités, c'est elle qui a contribué à construire l'argumentaire et le budget du « Café pop ». Elle a aussi participé aux relations qui se sont nouées avec le lycée agricole de Mugron. Toutefois, la proposition d'organisation de la Fête des possibles, en septembre 2018, à un moment où la confiance, il est vrai, n'était pas ce qu'elle est devenue, n'a pas reçu l'assentiment du maire.

C'est sur la base des résultats d'une enquête conduite auprès de la population de Toulouzette et destinée à l'expression des desiderata locaux – une trentaine de questionnaires ont été remplis – que Joëlle Duparc a échafaudé le projet. Partant de son étoile, elle a rejoint les objectifs de l'association BLÉS attitudes, BLÉS pour Bio Local Équitable Solidaire. Cette association, qu'elle a amenée avec elle à Toulouzette, « *fait de la sensibilisation à tout ce que l'on peut faire soi-même* ».

Lors de la journée du 21 février, elle a été sensible au fait que le maire ait cité son nom à deux reprises, signe de la reconnaissance d'une action partagée (ou collective). Les participants à la table ronde, qui représentait des associations ou des tiers-lieux, ont pertinemment évoqué les difficultés ou les facilités qui ont accompagné l'implantation de leur organisation en soulignant qu'elles sont avant tout liées aux attitudes de la population locale. Une telle manifestation a constitué un excellent exercice pratique pour les élèves du lycée agricole, ainsi mieux en mesure de percevoir sur le terrain les facteurs d'ouverture ainsi que les obstacles au changement au sein d'une communauté locale. Sur la base de sa longue expérience associative, Joëlle Duparc distingue trois catégories parmi les personnes qui s'opposent à un projet : « *Celles qui veulent faire la même chose, celles qui veulent faire absolument le contraire et la majorité des gens qui ne veulent rien faire* ».

Après des études de mécanique et la fréquentation du Conservatoire des arts et métiers de Bordeaux dans le domaine de l'organisation du travail, une activité de productrice au sein de l'entreprise cinématographique qu'elle a cocrée en 1991 (Les Films Jack Fébus, qui ont produit un grand nombre de documentaires et de captations pour la télévision), comment trouver dans l'activité associative, en fait ancrée de longue date, une nouvelle voie et de nouveaux défis ? En raison, peut-être, d'une constante mise en œuvre de l'aptitude à la création collective, elle-même associée à une aspiration en forme de leitmotiv : « *Entrer en contact avec les gens et comprendre de l'intérieur quelles sont leurs attentes ; les aimer et leur montrer qu'ils sont formidables* »...

Joëlle Duparc sait devoir continuer à exercer une fonction de veille et faire preuve de réalisme : elle est en effet convaincue de l'importance que revêt, dans la conduite de tout projet, l'accompagnement et l'organisation. Sans doute le bénévolat est-il crucial, mais il ne saurait suffire : « *Si on ne coordonne pas, ça ne marche pas !* ».

Le projet de tiers-lieu de Toulouzette est le fruit d'une rencontre à bien des égards improbable, mais d'ores et déjà fructueuse, entre un jeune maire, prudent tout en se montrant ouvert à une innovation utile à sa commune, et une nouvelle habitante armée d'une longue et solide expérience dans la vie associative et l'action collective. C'est sur la base de cet échange, d'abord incertain puis constructif, qu'a été imaginée et reconnue comme vitale la création d'un lieu commun au cœur du village.

---

#### Sources :

- > Entretien téléphonique avec Guillaume Lalanne le 30 avril 2020 ;
- > Entretien téléphonique avec Joëlle Duparc le 6 mai 2020.

## Fiche administrative



### DESCRIPTION

**La commune de Toulouzette, qui compte environ 300 habitants, ne dispose plus d'aucun commerce sur son territoire, et ses équipements communaux ne sont pas en mesure de répondre à tous les besoins exprimés par la population, ceux en particulier des nouveaux arrivants.**

Dans ce contexte, le projet présenté en réponse à l'appel à projets du Cluster Ruralités à la Région vise à créer un espace convivial de rencontres, d'échanges et de travail partagé. Ce « tiers-lieu café populaire » a pour objectif de mettre en synergie les initiatives et de favoriser à la fois la mutualisation des démarches d'intérêt général, le lien social et intergénérationnel, l'économie circulaire et le soutien au développement économique local. Il offrira un espace propre à stimuler les relations entre la municipalité, les associations, les producteurs, les entrepreneurs et la population, dans un esprit commandé par l'intérêt général et le bien commun.

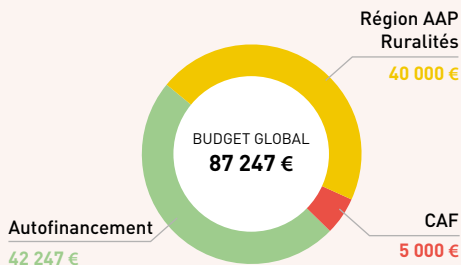
La fermeture d'une classe est perçue, paradoxalement, comme une opportunité : celle de libérer un local pour en faire un lieu à visée sociale et culturelle permettant de favoriser les échanges entre les habitants, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Pour générer dynamisme, convivialité et emploi, chacun pourra ainsi s'impliquer dans la gestion participative de ce nouveau lieu de vie dans la perspective d'une nouvelle mixité sociale, culturelle et de genres.

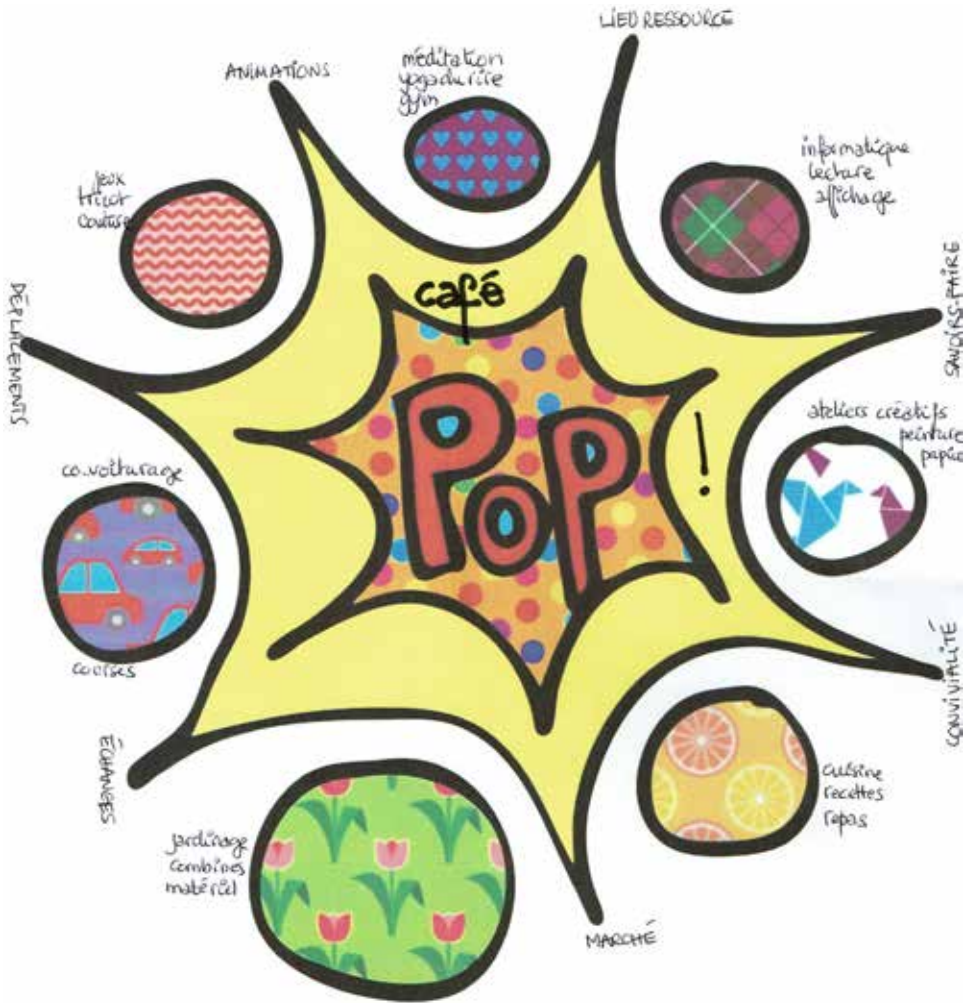
Les porteurs du projet savent qu'il est délicat de s'attacher au développement d'activités culturelles en milieu rural, mais ils ont la ferme volonté de s'atteler à cette tâche. Dans un esprit d'ouverture, ils ont aussi le désir de mettre à la disposition de la population des propositions qui auront un impact qui portera au-delà des limites de la commune.

Un panel d'activités sera proposé, parmi lesquelles : un accès à Internet ; une formation en informatique ; un atelier créatif ; un atelier pour enfants ; un café ; une offre de services de proximité dans le domaine des circuits courts, de la transition énergétique et de la mobilité.



### BUDGET





Le café POP de Toulouzette imaginé à la manière d'une étoile (9 mai 2018).







## PROJET 6

Projet mobilité en milieu rural : revitalisation

Commune du Pays  
de Belvès  
(Dordogne)





## Mobilité à la demande et accessibilité du centre-bourg

Le Pays de Belvès (1 500 habitants) est une commune nouvelle qui résulte de l'association à la commune de Belvès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, donc en cours de mandat, de la commune de Saint-Amand-de-Belvès (située à environ 5 km du bourg), ainsi que de celle de Fongalop (6 km du bourg, déjà « associée » à la commune de Belvès depuis 1973). Le territoire de la commune s'est donc notablement élargi.

Le projet de « mobilité à la demande » a été avant tout conçu par les responsables municipaux : le maire de la commune, Christian Léothier, et la maire déléguée, Brigitte Pistolozzi, ancienne maire de Saint-Amand-de-Belvès et conseillère départementale du canton de la Vallée de la Dordogne, où elle a été élue en binôme avec Germinal Peiro, actuel président du Conseil départemental. L'habitat de la commune est dispersé et la population est vieillissante ; l'accessibilité du centre-bourg, construit sur un éperon, est ainsi jugé difficile pour une partie des habitants. D'ailleurs, le dossier adressé à la Région Nouvelle-Aquitaine met l'accent sur la situation démographique et fait état, « dans nos campagnes », d'un taux de 40 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

Le projet de ce qui s'est appelé un temps le « taxi social » a finalement pris le nom de TRAM : Transport rural autonome municipal... Sous le titre « Le Tram, à Belvès, sera une originalité 2020 », Bernard Malhache attire l'attention de la population sur ce nouveau service dans le numéro de janvier 2020 du mensuel local *Terres de Nauze* (blog d'animation de la vie rurale des vallons et collines de la vallée de la Dordogne et du Val de Nauze). La démarche, conduite en étroite relation avec Agathe Laporte, directrice déléguée du centre hospitalier de Belvès, vise à redonner de l'autonomie aux personnes isolées. Le principe est de mettre à disposition un véhicule de la mairie avec un chauffeur afin de conduire des habitants, du moins pour l'instant, uniquement à Belvès. Le journaliste souligne qu'« il s'agit d'un projet expérimental soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et par la Mutualité sociale agricole. Le chauffeur accompagnateur est un agent de la mairie ». Ce mode de transport devrait favoriser la fréquentation des commerces locaux, mais aussi faciliter les démarches administratives, l'accès aux consultations de santé et en particulier aux soins des spécialistes proposés à l'hôpital. Le service est entré en fonction au tout début de l'année 2020.



Le maire reconnaît volontiers que le démarrage n'a pas été fulgurant : après quatre mois de fonctionnement, il ne compte en effet qu'une dizaine de clients. Mais il estime que, du fait d'une notoriété croissante et des conséquences de l'épidémie du coronavirus, le service devrait connaître un plus large développement, d'autant que le recours à ce « taxi à la demande » est totalement gracieux. Plus largement, il veut croire en l'avenir d'un tel projet dans les territoires ruraux, surtout si son utilité était reconnue à l'échelle d'une communauté de communes. Mais cette étape est loin d'être franchie puisque, précisément, aux yeux du premier magistrat, les communes ne se montrent guère disposées à partager, par voie de mutualisation, les idées de leurs voisins.

Le maire, âgé de 74 ans, a été élu la première fois en 2014. Sa vie professionnelle s'est déroulée à Paris dans le secteur de la communication, notamment dans la production de films de publicité. Il « pratique » Belvès depuis une quarantaine d'années, mais observe qu'il y est encore plus ou moins considéré comme un « étranger » ; il tient toutefois à souligner qu'il y a organisé une félibrée, en 2011, trois ans avant le scrutin municipal suivant... Son ancien métier le porte à souligner le rôle de la communication dans le montage de projets comme celui du TRAM. Au cours de son premier mandat, il a aussi été à l'origine de la création de l'association Ligne de vie Périgord-Agenais, avec tous les maires de la « ligne SNCF Agen-Périgueux qui devait être condamnée » : il a, en toute logique, réalisé un film publicitaire pour défendre son idée. Sur ce terrain, Christian Léothier considère que la Région a été un partenaire efficace : Alain Rousset l'a « écouté » lorsqu'il lui a parlé de l'action collective ainsi engagée et de la présentation du film et qu'il a tenu parole le 15 mars 2019 après avoir dit : « Si vous faites cela, je viendrai ! » (Voir l'article « Alain Rousset prendra le train Agen-Périgueux », *Sud Ouest*, 25 février 2019 : « *Régulièrement interpellé sur les menaces de fermeture qui pèsent depuis plusieurs années sur la ligne 48, le patron du Conseil régional ira à la rencontre des élus locaux de l'association Ligne de vie Périgord-Agenais avec un message fort : la Région est prête à cofinancer la régénération de la ligne estimée à 140 millions d'euros* ». Le maire de Pays de Belvès voit dans cette action, qui a d'ailleurs également trait à la mobilité, une façon de se battre pour le monde rural en montrant que « rien n'est fichu, au contraire ». La crise sanitaire actuelle peut d'ailleurs s'avérer bénéfique si elle conduit à faire venir des citadins dans les communes rurales.

Cette action en faveur du réseau ferré et la mobilisation qu'elle a suscitée sont révélatrices de l'entretien de relations de confiance et de relative proximité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment par l'intermédiaire du jeune conseiller régional Benjamin Delrieux. À l'issue du scrutin municipal de 2020, cet entretient devrait d'ailleurs être renforcé puisque l'ancien DGS de la communauté de communes de Thiviers, Jean-Jacques Petit, fort de sa capacité à répondre aux appels à projets, est devenu premier adjoint. Sans doute le projet « mobilité à la demande » aurait-il été monté en l'absence du soutien de la Région, mais cet appui est tenu localement pour un appréciable facteur de reconnaissance et de légitimité.

S'il n'y avait pas eu la crise du coronavirus, l'achat du véhicule était prévu pour la période avril-mai 2020. Son achat est désormais programmé pour le début de l'automne ; il s'agira d'un véhicule de cinq places d'un coût d'environ 20 000 €. Jusqu'alors, le service est assuré avec un véhicule en location dont le coût est de l'ordre de 1 500 € par trimestre et qui sert exclusivement au service du TRAM.

L'enjeu réside désormais dans le développement du recours au service de « mobilité à la demande » ainsi mis en œuvre, et qui se limite pour l'instant à quatre séquences de trois heures par semaine. À cet égard plusieurs pistes sont évoquées par le maire, qui parie sur un élargissement tout à la fois de l'offre et de la demande :

- > la réalisation de travaux sur la voie ferrée devrait conduire à restaurer l'habitude de prendre le train. Or, actuellement, se rendre à la gare ne va pas sans difficulté, d'où le projet de prévoir la mise à disposition du TRAM pour l'acheminement des voyageurs ;
- > la communication va également être revue ; l'information initiale était ainsi libellée : « Transport à la demande, limitée au périmètre du Pays de Belvès ; expérimentation ». Les initiateurs du projet conviennent de la nécessité de donner accès à d'autres destinations et de supprimer le mot « expérimentation ». Est ainsi évoqué, à titre d'exemple, le cinéma du Buisson-de-Cadouin.

---

**Source :**

Entretien avec Christian Léothier, maire de Pays de Belvès, le 30 avril 2020.



## Fiche administrative



### DESCRIPTION

Le projet part d'un constat : des personnes à leur domicile n'ont pas la possibilité d'aller au cœur du village pour faire leurs courses, bénéficier des activités proposées et des consultations et/ou soins de spécialités dispensés au centre hospitalier de Belvès. Il a donc été émis le postulat selon lequel proposer la possibilité d'accompagner ces personnes isolées et seules permettrait de rompre leur isolement et contribuerait à dynamiser le centre du village.

Ce service permettrait d'améliorer l'accompagnement dans plusieurs domaines :

- > **maintenir l'autonomie** des personnes âgées au domicile ;
- > **dépister les fragilités** ;
- > **rompre l'isolement** en favorisant le lien social : participation aux activités vie sociale du centre hospitalier de Belvès, développement des activités intergénérationnelles avec le collège et le Centre de loisirs ;
- > **permettre l'accès à l'accueil de jour** pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- > **favoriser la participation aux actions de promotion de la santé** qui sont proposées par le centre hospitalier, et « être acteurs de sa santé ».

Mettre à disposition un véhicule avec chauffeur par la mairie du pays de Belvès deux fois par semaine représente le point de départ de cette démarche-projet. Ce véhicule pourrait être mis au service, sur conventionnement et facturation, des structures sociales et médico-sociales du secteur.

Le porteur du projet est la mairie du Pays de Belvès. Ce service est expérimental et serait transposable à une échelle plus importante.

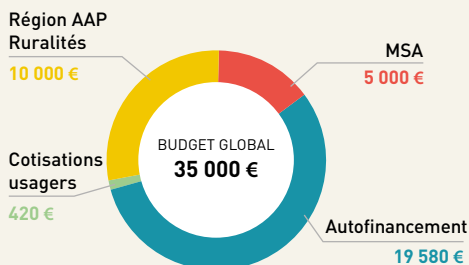


### CALENDRIER

Un comité de pilotage a été créé avec un groupe de travail dans le but de rédiger et promouvoir le projet avec un démarrage prévisionnel de l'activité le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En juin 2020, une évaluation est prévue en comité de pilotage. Et, en décembre 2020, une évaluation à 12 mois avec élargissement possible du projet expérimental.



### BUDGET







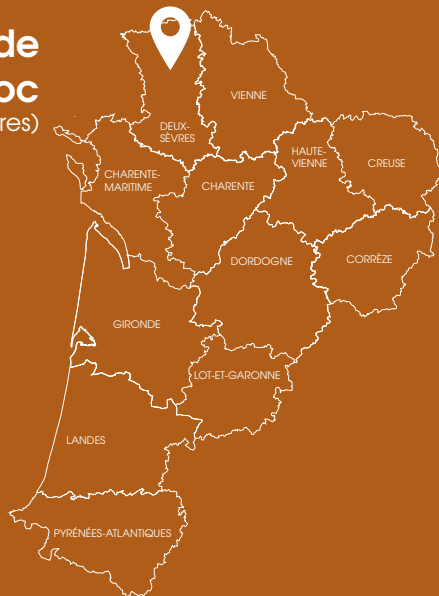
**Présentation de l'opération, le 3 janvier 2020.  
De gauche à droite : Delphin Da Sylva, employé  
municipal, Claudine Marty, conseillère municipale,  
Christian Léothier, Maire, Brigitte Pistozzi, conseillère  
départementale et Maire déléguée, Luc Davidou,  
employé municipal, et Laurence Daubier,  
Maire-adjointe.**



## PROJET 7

Attractivité de la ruralité

Commune de  
**Saint-Christophe-sur-Roc**  
(Deux-Sèvres)





## Associer les habitants et « ménager » le cœur de bourg

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Deux-Sèvres a été sollicité en 2017 en vue de conduire une réflexion inspirée par une approche globale sur l'aménagement des espaces centraux du bourg de Saint-Christophe-sur-Roc, situés autour de l'église. Le « cahier des charges » établi en novembre 2018 met l'accent sur trois traits singuliers. En premier lieu, la présence de la compagnie Carabosse, installée dans l'ancienne laiterie du village ; ensuite, la programmation sur 5 ans, de 2019 à 2024, de la mise en œuvre du projet ; enfin, il est précisé que « le maire, M. Attou, qui possède des compétences en matière d'animation, a réalisé un atelier participatif avec la population afin de prendre en compte leurs souhaits pour cet aménagement. Le maire souhaite prendre en charge également la concertation durant la phase d'étude ». Dans cette commune de la Gâtine, située entre Niort et Parthenay et qui comprend une quinzaine de hameaux, « la centralité n'est pas évidente car le bourg principal se situe à l'extrême est du territoire communal, à l'opposé des principaux axes de circulation ».

Le contexte politique dans lequel s'engage cette consultation mérite attention. Yves Attou, qui habite la commune depuis une dizaine d'années, n'est devenu le premier magistrat de la municipalité que quelques mois plus tôt. Lors des élections municipales de 2014, le maire sortant, Claude Bonnin, ne souhaitait pas se représenter, mais, en l'absence de candidat pour lui succéder et sous la pression du préfet des Deux-Sèvres, il se voit contraint de composer une liste dans l'urgence. L'impréparation d'une partie des membres de son équipe conduit un tiers d'entre eux à démissionner à mi-mandat, en 2017, d'où l'organisation d'un nouveau scrutin. Claude Bonnin remet alors les rênes de la situation à Yves Attou, qui devient conseiller municipal et maire de la commune. C'est donc dans des conditions à bien des égards inhabituelles que le nouveau maire, réélu lors du scrutin de 2020, revêt l'écharpe tricolore.

Bien que n'étant pas totalement étranger à ce territoire, puisqu'il avait habité une commune voisine, dont il avait d'ailleurs été membre du conseil municipal, Yves Attou pose un regard neuf sur « sa » commune. Ce qui le frappe dès l'abord, c'est la présence au centre du village de la compagnie Carabosse, qui parcourt le monde mais est localement plutôt ignorée : créée en 1988 et célèbre pour ses spectacles de feu de rue, elle est labellisée par la Région Nouvelle-Aquitaine et avait eu, en 2016, l'honneur des colonnes de *Télérama*. D'emblée, le nouveau maire, qui fut un inspecteur de la jeunesse et des sports plutôt axé sur l'éducation populaire, établit un premier contact et pose les bases d'un partenariat.

Selon Yves Attou, « lorsqu'on est né dans la commune où on exerce des fonctions électives, on bénéficie d'un a priori de compétence », mais, quand tel n'est pas le cas, l'obstacle doit être contourné. Pour faire mentir la leçon sous-jacente à « la balade des gens qui sont nés quelque part » de Georges Brassens, il convient alors de faire valoir d'autres attributs et d'autres qualités, et force est de reconnaître que le candidat à la mairie de 2017 n'en était pas vraiment dépourvu. Il reconnaît notamment avoir tiré une certaine « agilité administrative » des fonctions de chargé de mission qu'il a exercées, une quinzaine d'années durant, au Secrétariat général du gouvernement, et de son activité au cabinet de Ségolène Royal, alors ministre déléguée à l'Enseignement scolaire dans le gouvernement de Lionel Jospin. Nul n'ignore dans le village que l'ancienne présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes est venue chez Yves Attou boire un café. De surcroît, « *dans un village, quand tu as la Légion d'honneur, tu es le roi du pétrole !* » ; cette décoration est venue en reconnaissance de la création, en 2005, du Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie (Lifelong learning), partenaire de l'Unesco venu incarner le rapport Delors sur l'éducation. Ajoutons que le métier politique n'a pas de secret pour le nouveau maire, qui a travaillé aux côtés d'Henri Weber en tant que délégué national à la formation du PS, a créé, au sein du parti, l'université permanente des cadres et des militants et a assuré la formation d'élus pendant trente ans au centre Condorcet de la Fédération des élus socialistes et républicains. Président départemental des maires ruraux, il demeure également directeur de la publication de *La revue socialiste*, actuellement en sommeil.

Comment le projet centré sur l'attractivité rurale a-t-il germé dans l'esprit de son initiateur ? Cinq orientations sont estimées prioritaires :

- > La première tient au besoin ressenti d'un dessein structurant propre à valoriser un patrimoine exceptionnel mais abandonné : une église du XII<sup>e</sup> siècle ; une croix hosannière de neuf mètres ; une des plus grandes rivières souterraines de la région, qui débouche juste au-dessous des installations de la compagnie Carabosse ; deux arbres de la liberté, dont l'un a été planté, juste en face de la porte de l'église, lors de la célébration du centenaire de la Révolution française, et le second à l'occasion du bicentenaire... Dans ce contexte, la politique nationale de revitalisation des centres-bourgs n'a pu manquer d'avoir un fort écho. Toutefois, à l'expression « centre-bourg » a été préférée celle de « cœur de bourg », image mieux en mesure d'évoquer l'« irrigation » par le bourg des hameaux alentour, grâce au réseau des chemins de randonnée ;
- > Le deuxième principe est emprunté à l'équipe du CAUE, dont un leitmotiv a été retenu : « *ménager plutôt qu'aménager* ». « *Comme les gens disaient : "La place du bourg est très belle ; n'y touchez pas !"* », il a été décidé de valoriser l'existant plutôt que d'imaginer de nouvelles structures. L'existant, c'était notamment la coexistence, au centre du village, d'un espace minéral et d'un écrin de verdure ;

- > Il convenait également d'« animer » le bourg : c'est cette visée qui a été à l'origine du lancement d'Estivale sur Roc, marché fermier de producteurs installé sur la place et organisé, pour commencer, une journée par an, en juin ;
- > Pour des raisons liées notamment aux finances communales, l'option a été prise d'un développement du projet sur cinq ans.
- > Enfin, une démarche participative a été délibérément adoptée. Le recours à la technique des ateliers en 6x6 a fait émerger des suggestions qui n'auraient pas été autrement imaginables. Le Conseil participatif a ainsi proposé l'organisation d'un « Chantier participatif », pour lequel une vingtaine de personnes se sont déclarées volontaires : l'une refait les peintures, une autre construit les abribus en bois... La valorisation de la vallée du ruisseau de la Roche devrait également bénéficier de cet engagement. L'intérêt d'une telle appropriation du projet est de nature à la fois démocratique et financière...

Le défi que présente pareille entreprise tient également de la culture politico-religieuse locale. Dans un milieu marqué par le catholicisme traditionnel, comment lancer et développer un projet municipal d'envergure lorsque son inspirateur est lui-même étiqueté républicain progressiste ? Assurément, par la mise en œuvre d'une vision fédératrice et conviviale, vision qui a d'ailleurs largement présidé à la formation de la liste – unique – pour les municipales de 2020, sur le double plan de l'appartenance socioprofessionnelle (une avocate, un ouvrier agricole...) et sur celui de l'équilibre intergénérationnel. Yves Attou refuse que l'on voie en lui un « homme providentiel », mais il ne dénie pas le label d'« homme de synthèse », propriété qui exige d'être soi-même, et de faire preuve à la fois de sensibilité, de sérieux et de réactivité. Sans aucun doute « *ultra minoritaire sur le plan philosophique, politique et religieux* », il exerce néanmoins une fonction de médiateur et de rassembleur, aidé en cela, il est vrai, par l'arrivée de jeunes couples « branchés » qui contribuent au métissage de la culture locale. Initier un nouveau projet impose également de franchir les frontières du territoire communal : « *Parce que les petites communes sont en danger de mort, il ne faut pas rester entre nos quatre murs. Il faut aller à l'extérieur, aux endroits où les choses se décident pour notre commune : intercommunalité, département, région* ».

La reconnaissance du projet par la Région Nouvelle-Aquitaine s'est accompagnée d'un surcroît de légitimité, qui est allée de pair avec la prise en charge fort opportune des frais engagés au chapitre de l'ingénierie. Celle-ci a été initiée par le CAUE des Deux-Sèvres, qui a organisé une première réunion dès le 21 novembre 2017 et une seconde en 2018, et qui a élaboré le cahier des charges et rédigé le document de consultation. En la matière, le choix s'est porté sur des opérateurs de la Région : le bureau de conception paysagiste Scape (Niort), retenu en raison de sa connotation culturelle, le bureau technique Verdi Ingénierie, le cabinet EntreLieux (Rochefort) et la scénographe et universitaire Valérie Jousseaume. Lors de la troisième réunion, le maire a fait part de son désir de se retirer afin de laisser au groupe toute liberté d'expression, mais il lui fut demandé de rester : « *Dans la démocratie participative, il y a souvent ce moment où les gens veulent garder avec eux l'initiateur du projet, alors qu'un bon initiateur doit pouvoir se retirer et laisser la place* ».

Le projet vise à créer une coulée verte au milieu du village, propre à mettre en valeur son important patrimoine architectural et naturel. Il est aussi de sécuriser, et, pour ce faire, de donner la priorité au piéton. Il a reçu l'accord de principe du Pays de Gâtine, très favorable à l'idée de globalité qui l'inspire.

L'avant-projet devait être présenté juste au début du confinement...

---

#### Sources :

- > Entretien réalisé en visioconférence avec Yves Attou le 12 mai 2020
- > CAUE des Deux-Sèvres, *Cahier des charges. Aménagement et attractivité du centre-bourg. Commune de Saint-Christophe-sur-Roc*, novembre 2018.
- > Nicolas Deguerry, « Yves Attou, président du Collectif des présidents », *Centre Inffo*, 16 mars 2013 : <https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/inffo-formation/articles-dinffo-formation/articles-de-linffo-formation-2013/yves-attou-president-du-collectif>
- > Jean Rouzies, « Le maire de Saint-Christophe-sur-Roc reçu à l'Élysée », *La Nouvelle République*, 19 mars 2018 : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/saint-christophe-sur-roc/le-maire-de-saint-christophe-sur-roc-recu-a-l-elysee>
- > Thierry Voisin, « Qui est la compagnie Carabosse ? », *Télérama*, 3 juin 2016 : <https://www.telerama.fr/sortir/qui-est-la-compagnie-carabosse,143335.php>

## Fiche administrative



### DESCRIPTION

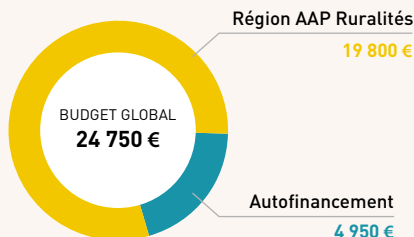
Conduit selon une démarche résolument participative, le projet vise à favoriser l'émergence d'innovations. Le bourg de la commune de Saint-Christophe-sur-Roc se trouve à l'extrémité est d'un territoire communal également composé d'une quinzaine de hameaux et situé entre la Gâtine et la Plaine de Niort.

Le projet est structuré par six options, inscrites dans l'avant-projet rédigé par la société d'ingénierie Scape :

- 1 il prend appui, pour sa mise en œuvre, sur un Conseil participatif et un Chantier participatif, cadres d'une appropriation du projet par les citoyens ;
- 2 il a pour objectif de fédérer toutes les sensibilités présentes sur la commune : agriculteurs et écologistes, anciens et niveau ruraux...
- 3 les chemins communaux seront balisés et animés grâce à la contribution créative de la compagnie Carabosse. L'animation sera accompagnée par Terra Aventura, application de géo-coaching parrainée par la région Nouvelle-Aquitaine ;
- 4 la commune est engagée dans une démarche progressive de circuits courts et bio ; cette démarche s'applique dans les menus scolaires et donne lieu à un marché fermier annuel, les Estivales sur Roc ;
- 5 le chantier participatif a émis l'idée innovante de créer une pommeraie communale en partenariat avec l'association *Les croqueurs de pommes* ;
- 6 un parcours pédestre reliera le centre-bourg, le plan d'eau, l'ancien moulin à vent et le ruisseau de la Roche.



### BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'INGÉNIERIE







## AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

**"Ateliers constructifs"**  
du Conseil Participatif  
autour de la scénographie et  
de la formalisation d'une esquisse

**Rdv à l'école**

**Samedi 7 Décembre**  
de **9h45** à **12h30**

Christophorien.ne.s, Usagers, Acteurs  
locaux, Commerçants, Artisans,  
Associations, Flâneurs, etc...  
venez réfléchir à la conception des  
espaces publics du quotidien du bourg.  
Une **synthèse** clôturera ce temps de  
co-construction !...

Conseils pratiques

Invitation à « l'Atelier constructif »  
du Conseil participatif du 7 décembre 2019

4<sup>ème</sup> Temps Fort  
Saint  
Christophe  
sur Roc



Tableau de saint Christophe  
(église de Saint-Christophe-  
sur-Roc)



Le projet se poursuit :  
Chantier participatif  
du 17 octobre 2020

## PROJET 8

Réouverture de la vallée de la Lède  
et préservation des prairies humides  
par de nouvelles pratiques pastorales

Commune de Gavaudun  
(Lot-et-Garonne)





## D'ici ou d'ailleurs ? Quand une incertitude identitaire plane sur la gouvernance...

Peut-on être originaire d'un territoire et s'y sentir pourtant étranger dans le regard des autres ? C'est la délicate et paradoxale expérience que semble vivre Éric Congé, depuis son élection en 2008 et sa réélection six ans plus tard comme maire de Gavaudun. Dès le début de l'entretien, c'est sur ce point qu'il insiste spontanément, indice de la prégnance que cette incertitude fait, peut-être, quelque peu planer sur la gouvernance municipale. Né dans une famille d'artisans filateurs du lieu, il estime qu'il aurait mieux valu qu'il naisse dans une famille paysanne pour se sentir plus facilement intégré au sein de la population locale : « *On me dit que si j'étais paysan, fils de paysan ou petit-fils de paysan, j'aurais 80 % des votes* ». Son parcours professionnel compte sans doute pour beaucoup dans cette perception : professeur agrégé de mathématiques, il a enseigné en Afrique Noire (Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal) pendant une vingtaine d'années, avant de rentrer en France pour y exercer, à Toulouse, les fonctions d'inspecteur pédagogique régional dans sa discipline. Depuis son départ à la retraite, il y a trois ans, il habite à Gavaudun dans ce qui fut longtemps sa résidence secondaire.

À l'occasion du scrutin municipal de 2008, Jacques Austruy, le maire sortant de Gavaudun, commune qui compte un peu moins de 300 habitants, a décidé de ne pas se représenter. Éric Congé s'est alors porté candidat, avec succès. Malgré cette heureuse issue, renouvelée en 2014, il s'estime incompris de ses concitoyens du fait de son profil « *un peu particulier pour un maire rural* ». Ce qu'il considère comme la singularité de son parcours le porte à penser, lui qui « connaît tous les continents et qui continue de bourlinguer », qu'il a exercé son mandat avec des idées autres que celle des habitants, « *à qui il faudrait payer des voyages* ». Une sédentarité jugée excessive paraît caractériser aussi, selon lui, la majorité des quelque quarante collègues qu'il rencontre au sein de la communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord. Lors de notre entretien, réalisé deux mois après le premier tour des élections municipales de mars 2020 mais avant que la date du second ne soit encore arrêtée, le maire sortant tenait sa probable défaite comme parfaitement inscrite dans l'ordre des choses, puisqu'elle viendrait, en définitive, sanctionner l'incompréhension que les habitants ont de ses idées, « *trop en avance* », malgré son « *total engagement au service de la commune* ». Lors du dernier scrutin municipal, son positionnement en faveur de la formation politique fondée par Emmanuel Macron – il est membre du Comité politique de La République En Marche en Lot-et-Garonne – paraît avoir suscité un surcroît de contestation à l'encontre de sa gestion municipale, mouvement qui, à ses yeux, n'est pas étranger à la conjonction locale des extrêmes. Le maire rappelle ainsi qu'au second tour de l'élection présidentielle de 2017, Marine Le Pen est arrivée en tête à Gavaudun avec 52 % des suffrages. Il décrit un climat municipal marqué par une forte opposition qui a, notamment, fait obstacle à la construction d'un local technique pour les machines agricoles de la municipalité, malgré l'agrément donné par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : « *Dans les petites communes, on ne vote pas pour, on vote contre : on aime rayer des noms sur une liste de candidats* »...



Le projet de revalorisation de la vallée de la Lède doit beaucoup à la rencontre du maire avec Geneviève Barat, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, qui avait organisé à Monpazier une réunion d'information consacrée à l'appel à projets du Cluster Ruralités et dont « *les propos ont été très encourageants et convaincants* ». Il vise la préservation et la mise en valeur de sites : « *Il y a un château, et autour du château un joli village, et autour de ce village une belle vallée qui est au cœur du projet, une vallée assez encaissée qui est considérée comme un joyau dans le Lot-et-Garonne* » et qui est classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Le problème que connaît cette vallée tient au fait que les parcelles sont très petites et que les paysans les ont abandonnées, au point d'être devenues des landes voire des bois. D'une surface totale d'une petite quinzaine d'hectares, elles ont perdu leur charme d'antan en même temps que leur valeur d'usage en matière d'élevage. Une première avancée a été permise par l'utilisation de ces pâturages par un couple de jeunes paysans, qui possède une dizaine de vaches et pratique la culture extensive. Le principal adversaire politique du maire est aussi un jeune agriculteur, mais qui « se trouve à la tête d'un troupeau 15 ou 20 fois plus important ». La difficulté liée à la mise en œuvre du projet ne tient pas seulement aux opérations de nettoyage et de remise en état de ces parcelles, mais aussi et surtout au coût que représentera[it] leur entretien à long terme.

Ce projet est conduit en coopération avec le Conservatoire des espaces naturels, qui apporte son expertise, en particulier dans la négociation avec les propriétaires, et qui envisage de conduire une étude sur les ressources de la vallée au niveau floristique et faunistique (Gavaudun possède notamment un site réputé pour ses chauves-souris). La dotation de la région permet l'achat d'une partie de ces terres par l'intermédiaire du Conservatoire, ce qui a déjà été le cas pour sept hectares. En complément de cette acquisition, une seconde stratégie est envisagée, qui donnerait lieu à des contrats tripartites à visée locative entre le Conservatoire, la mairie et les propriétaires.

La réouverture de la vallée de la Lède s'inscrit dans une stratégie d'ensemble qui comporte une importante dimension de « repeuplement », qui s'est traduite par la réalisation d'un lotissement. L'achat et la mise en location de maisons du centre-bourg se veulent aussi une façon d'attirer de nouveaux habitants et de limiter la part occupée par les résidences secondaires, qui représentent plus de 40 % du parc immobilier. La conduite de cette politique démographique a bénéficié de sa concomitance avec le lancement de la pédagogie Montessori dans les deux écoles publiques, qui font l'objet d'un Regroupement pédagogique intercommunal, associant la commune de Gavaudun et celle de Blanquefort-sur-Briolance, dont la jeune maire, Sophie Gargowitsch, est devenue en 2015 conseillère départementale du canton du Fumelois. Cette initiative, qui a bénéficié d'une autorisation d'expérimentation accordée par l'Éducation nationale, a fait l'objet de reportages dans des quotidiens nationaux comme *Le Monde* et *La Croix*, indiscutables vecteurs de notoriété et d'attractivité. Alors que l'école avait été sur le point de fermer, elle comprend désormais quatre classes, réparties à égalité entre les deux communes.

Quel mode de gouvernance préside à la conception et à la conduite d'une telle politique municipale, à visée à la fois touristique, économique, environnementale et démographique ? Éric Congé reconnaît qu'il est, pour une large part, l'inspirateur des idées comme des projets, qui s'inscrivent dans un plan d'ensemble largement commandé par un désir d'amélioration de la qualité du paysage au sein du village et de sécurisation des voies de circulation. Les membres de l'opposition n'ont pas fait preuve d'une contestation systématique, tandis que la population s'est surtout intéressée au sauvetage de l'école : « *Même si vous êtes grands-parents, vous êtes contents que l'école continue* ».

En ce qui concerne les autres domaines, « *on entend toujours plus fort les mécontents que les satisfaits* ». Ainsi, l'abandon du projet de construction du local technique municipal résulte précisément de l'échec d'un référendum d'initiative locale.

Le budget du projet a été préparé dans des délais estimés trop courts pour que les divers postes de dépenses en aient été pleinement mûris. Ainsi, il était prévu d'acheter du matériel professionnel afin de faire aménager la vallée par des employés de la mairie, mais c'est à une entreprise que le chantier a été finalement confié. En ce qui concerne l'achat des terres, il est apparu ultérieurement que la région disposait de lignes budgétaires à cette fin. Même si l'utilisation des fonds ne sera pas en tout point conforme aux prévisions, Éric Congé considère que demeurent la finalité et la matérialité du projet. En particulier, un espace d'un hectare est en voie d'aménagement pour rendre accessible et pour valoriser sur le plan touristique les grottes des Lépreux. La mairie collabore également avec le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT), rivière dont la Lède est un affluent.

Qu'en est-il de la prise de relais de la gestion de la vallée par une association, évoquée dans le dossier ? Deux hypothèses, non exclusives l'une de l'autre, sont envisagées : d'une part, une prise de responsabilité par le Conservatoire des espaces naturels, qui n'est pas un établissement public mais bien une organisation associative ; d'autre part, une association spécialement créée à cette fin sous l'impulsion de la mairie. En tout état de cause, il est fortement souhaité que les activités engagées par la mise en œuvre du projet soient ainsi déléguées, comme c'est déjà le cas pour le château.

Dans la préparation du projet, Éric Congé a reçu l'aide de ses collègues adjointes ainsi que celle du jeune couple de paysans qui fait paître son troupeau dans la vallée. Le dossier a ensuite été envoyé directement à Geneviève Barat. En 2020, un nouveau projet a été déposé en vue de rendre l'accueil du château, qui reçoit environ 10 000 visiteurs par an, accessible aux personnes handicapées.

À l'issue du scrutin municipal de 2020, la liste présentée par Adrien Teyssedou l'a emporté sur celle d'Éric Congé. Lors de la préparation du budget, le projet relatif à la réouverture de la vallée de la Lède a été évoqué : la nouvelle équipe municipale s'est dite pleinement décidée non seulement à poursuivre ce projet tel qu'il a été monté, mais à lui donner un prolongement au travers d'actions complémentaires en vue de la mise en valeur de la vallée de la Lède. L'ensemble du financement a été inscrit au budget municipal en vue de sa réalisation. En outre, quelques jours après sa prise de fonction, le nouveau maire a rencontré le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, désigné comme l'opérateur de mise en œuvre de ce projet, et l'a assuré de son ferme soutien.

---

#### Sources :

- > Entretien en visioconférence avec Éric Congé le 13 mai 2020 ;
- > Courrier électronique d'Adrien Teyssedou du 23 juillet 2020 ;
- > Marie Godfrain, « J'ai sauvé l'école de mon village grâce à la méthode Montessori », *Le Monde*, 26 août 2016 : [https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2016/08/26/j-ai-sauve-l-ecole-de-mon-village-grace-a-la-methode-montessori\\_4988536\\_4497916.html](https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2016/08/26/j-ai-sauve-l-ecole-de-mon-village-grace-a-la-methode-montessori_4988536_4497916.html) ;
- > Aziliz Claquin, « La pédagogie Montessori pour sauver une école en campagne. Deux villages ont appelé la pédagogie Montessori à la rescousse pour attirer de nouvelles familles et sauver leur école », *La Croix*, 22 novembre 2019.

## Fiche administrative



### DESCRIPTION

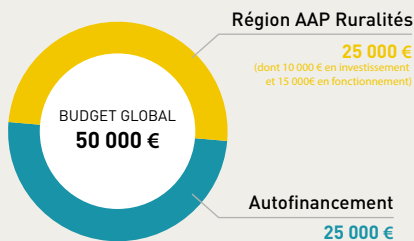
Le commune de Gavaudun a une vallée encaissée caractérisée par des gorges et des pentes abruptes très boisées. Cette vallée est classé en ZNIEFF du fait de la présence d'espèces rares et protégées (grand corbeau, faucon pèlerin, grand-duc d'Europe...). Cette vallée est entourée de forêts dans les parties montantes, mais la zone plate qui entoure le ruisseau de la Lède était autrefois entièrement enherbée, et même cultivée. La vallée s'est peu à peu fermée en raison de l'arrêt des pratiques pastorales ; elle s'est embroussaillée et boisée.

Le projet a pour objectif d'arrêter l'emprise des friches et des bois sur les prairies et de récupérer les parcelles afin d'opérer, notamment, une valorisation du foncier agricole. Le retour des prairies à leur usage pastoral initial passe par la négociation d'accords avec les propriétaires actuels, par voie d'achat ou de convention. Il s'ensuivra l'aménagement sur les parcelles, en particulier par l'installation de barrières et d'abreuvoirs. Les résultats escomptés sont d'ordre à la fois environnemental, écologique, touristique et économique. Sur ce dernier point, une attention sera portée à la viabilité de l'activité des jeunes agriculteurs bio.

Sur le plan de la prise en charge administrative, la mairie, qui portera le projet dans un premier temps, pourrait en céder la gestion à une association. En matière de prise en charge technique, le Conservatoire des espaces naturels accompagnera la mairie de Gavaudun pour le montage d'un plan de gestion et le processus de conventionnement avec les propriétaires.



### BUDGET







**Bourg et château  
de Gavaudun**



Grottes des Lépreux



Restauration de la vallée  
de la Lède



Bovins dans la vallée  
de la Lède



Petit pont sur la Lède





## PROJET 9

### Barkoxe Bizi

**Commune de Barcus**  
(Pyrénées-Atlantiques)





## Le tiers-lieu comme fruit de la résistance et de la créativité basque

Deux événements, apparemment indépendants l'un de l'autre mais dont chacun est étroitement lié à la culture de la Soule – le plus petit des sept territoires historiques du Pays basque, qui compte environ 15 000 habitants –, permettent de rendre compte des conditions dans lesquelles a émergé le projet de tiers-lieu dans la commune de Barcus. Le premier a consisté en une démarche partenariale, Honki Jin, conduite à l'échelle de la Soule et associant des collectivités et des associations en vue d'élaborer une réponse aux défis locaux, en particulier la déprise démographique. La réunion qui s'est tenue le 8 décembre 2016 a engagé un travail de conception d'un nouvel outil : un réseau de tiers-lieux en province de Soule, conçus comme des espaces de travail partagé. Dans l'amorce de ce processus, l'Organisation pour le développement par l'action et la coopération économiques (ODACE), association des entreprises de Soule, a joué un rôle de premier plan en matière d'information et de mobilisation, autour de ses représentants : Jean-Jacques Etcheverry, président, et Beñat Elkegaray, administrateur. Avant les deux chefs-lieux de cantons de la Soule, Mauléon et Tardets, des habitants de Barcus ont été séduits par cette initiative. Ils se sont retrouvés une quinzaine, au cours de l'été 2017, pour lui donner une suite : *« Au cours de cette réunion, on voulait surtout faire discuter les gens pour connaître leurs problématiques et leurs besoins. Pour que tout le monde s'exprime, on a posé la question : "Qu'est-ce qui vous manque à Barcus !", et on a sorti les post-it... Il est apparu que la démarche devait être décroisée et globale pour considérer de façon transversale toutes les questions qui intéressaient la collectivité : la vie économique, l'agriculture, la vie associative, la fermeture des commerces, la baisse démographique, l'habitat... »*.

Le second événement a pris la forme d'une forte mobilisation des habitants de la commune, en vive réaction aux autorités sanitaires qui avaient décidé, lors de l'épizootie de grippe aviaire de 2017, de procéder à l'abattage préventif des élevages de canards. Une éleveuse de Barcus, Cathy Chabalgoity, a été poursuivie pour avoir refusé de se plier à cette injonction et d'abattre ses 2 000 canards. Lors de l'audience qui s'est tenue le 5 novembre 2018 au tribunal correctionnel de Pau, pendant que 200 manifestants, parmi lesquels des élus et des chefs d'entreprise, faisaient face aux CRS, la procureure a requis une peine de trois mois de prison avec sursis et 8 000 € d'amende. Le 10 décembre, le tribunal prononçait une décision de relaxe de l'agricultrice et de son entreprise de production et de transformation, la ferme Uhartia, qui employait huit salariés.

C'est dans ce contexte, marqué à la fois par l'innovation, la résistance et la solidarité, que l'association Barkoxe Bizi (« *Vivre à Barcus* ») a vu le jour. Ce double événement, qui actualisait une longue tradition locale, s'est traduit clairement dans les mots-clés exprimant la démarche : prise de risque, mobilisation, culture démocratique, décision collective... : « *L'injustice a du mal à être acceptée en Soule* » ; « *Les Souletins ont du tempérament et ont besoin de se faire entendre, parce qu'on est peu nombreux ; le fait d'être peu nombreux permet de nous mobiliser rapidement, grâce à une culture de l'entrepreneuriat et de la démocratie locale* ». La défense de l'élevage de canards et l'idée du tiers-lieu sont deux traductions singulières d'une même culture locale propice à l'innovation et au développement sur fond d'intelligence collective. On retrouve l'incarnation de ces traits dans l'association Azia – Association de jeunes pour les jeunes –, qui aide depuis une vingtaine d'années, avec le Comité local d'épargne pour les jeunes (CLEJ), les jeunes souletins à lancer leur entreprise grâce à une campagne d'adhésion et de prêts à taux zéro, prêts qui sont rendus possibles par un système d'épargne solidaire.

Dotée de trois commissions : « vie économique », « tiers-lieu et culture », « animations et logement », l'association Barkoxe Bizi a adressé un dossier de demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine en réponse à l'appel à projets du Cluster Ruralités. C'est l'ODACE qui a transmis l'information relative à ce financement régional. L'initiative et la dotation de la Région ont joué un rôle déterminant dans le lancement et la structuration du projet, dont les porteurs n'en regrettent que davantage la distance géographique qui les empêche de participer à des réunions d'information à Bordeaux. En effet, c'est l'institution régionale qui est considérée comme le plus ferme soutien des projets locaux. D'ailleurs, à la suite du projet ruralité, elle a également apporté sa contribution à l'aménagement du tiers-lieu au titre de ce programme ad hoc. Parmi les acteurs politiques qui ont apporté leur appui, figure notamment l'Oloronais Bernard Uthurry, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, chargé du développement économique et de l'économie numérique ; il est venu en Soule, accompagné de Guillaume Dumas, chef de projet CADET (Contrat néo Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial) pour le Haut Béarn. C'est dans la foulée de cette première étape que l'association a engagé une animatrice, Mathilde Agor, qui participe par ailleurs à un bar associatif à Tardets et à Azia.

Des rapports d'étroite coopération ont été d'emblée engagés entre le maire, Jean-Marc Baranthol, et l'association, qui a d'ailleurs son bureau, à titre provisoire, à la mairie. Plus en position de soutien que d'impulsion, la mairie prend à sa charge la restauration et l'aménagement intérieur de l'ancien presbytère, dont elle est mitoyenne, tandis que l'association assurera la gestion et l'animation du tiers-lieu. Barkoxe Bizi louera ainsi cet espace à la mairie avec la création d'un coworking, un bar associatif et un outil de médiation culturelle. Cet ancien presbytère fut, au XIX<sup>e</sup> siècle, la propriété de Léon Uthurburu, l'enfant du village parti en Amérique du Sud et devenu diplomate. D'une certaine façon – qui ne paraît toutefois pas recevoir l'assentiment de ses futurs locataires... –, il poursuit, sous une autre appellation et à la façon d'un substitut fonctionnel, une mission d'animation culturelle et sociale au sein de la communauté locale.

Compte tenu des retards dus à la période de confinement, les travaux de restauration devraient débiter fin 2020, mais trois co-workers sont d'ores et déjà en activité dans une salle de la mairie : deux commerciaux salariés d'une entreprise et l'employée d'une association d'agriculteurs (IDOKI, la Charte fermière du Pays Basque). Cette attitude de proactivité s'observe également en matière de sensibilisation des agriculteurs de la commune à l'emploi des salariés et à la valorisation des produits. En août 2019, a ainsi été organisé un repas villageois auquel chaque agriculteur a contribué avec ses productions, cuisinées par le chef du restaurant Chilo. D'autres activités participent de la même dynamique : l'aménagement de sentiers de randonnée ; l'organisation d'un tournoi de main nue ; le suivi de la reprise de l'épicerie VIVAL par un jeune couple, aujourd'hui intéressé par la gestion d'un réseau Internet qui serait ordonné à la réception des commandes et à l'expédition de colis de produits agricoles. Se trouve aussi en réserve le projet de développement d'un Fab Lab qui, grâce à l'installation d'une cuve fromagère dans le village, permettrait à des agriculteurs de se lancer dans une activité de transformation afin de bénéficier d'une plus-value.

Une grande attention a été portée à l'organisation et au fonctionnement de l'association, en vue de garantir à la fois la mobilisation des bénévoles, l'intégration des jeunes dans les divers domaines et la rotation des responsables. Le comité d'animation est composé de cinq collègues, représentés chacun par trois membres et trois suppléants : municipalité, associations, utilisateurs, acteurs économiques et commissions thématiques. Aux termes des statuts, le président ne peut pas exercer plus de deux mandats consécutifs d'un an ; cette disposition, empruntée au Centre des jeunes dirigeants (CJD), vise à maintenir la vigueur des idées et le tonus des projets. L'actuel et premier président, Mathieu Pourrillou, élu en 2018 et qui assure également la responsabilité de la commission « vie économique », aura donc un successeur en septembre 2020. Originaire de Tardets et ancien élève de l'école d'ingénieurs ESTIA (École supérieure des technologies industrielles avancées, à Bidart), il a créé sa société à sa sortie de l'école et a développé avec son père la société Lophitz, qui emploie, sur une friche industrielle de Mauléon, environ 220 personnes et est spécialisée dans le traitement de surface de pièces aéronautiques. Membre du conseil d'administration de l'ODACE, il est venu, il y a une quinzaine d'années, vivre à Barcus, où son épouse est responsable de l'atelier « transformation » à la ferme d'élevage de canards Uhartia...

Responsable de la commission « animations et logement », Nicolas Etchart n'est pas, lui non plus, originaire de Barcus : enseignant en collège, dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), et responsable de l'association des parents d'élèves, il est arrivé dans la commune il y a une vingtaine d'années. Il se montre sensible à une apparente contradiction : le manque de logements pour les jeunes alors même qu'une cinquantaine de maisons sont vides, parce que trop grandes pour être facilement habitables ; une dizaine seulement se trouve sur le marché immobilier. Il y a là matière à réflexion pour l'association, qui souhaite que viennent s'installer de nouvelles familles.





La préparation du projet a très opportunément bénéficié de son inscription dans une opération de recherche universitaire. En effet, Sébastien Le Gall, maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Bretagne Sud, vient chaque année en Soule. Passionné de vélo et marié à la cousine du président de l'association, ses travaux portent sur la nature du rapport que les entreprises entretiennent avec leur territoire. En l'occurrence, il participe à un projet de recherche comparatif soutenu par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et consacré aux tiers-lieux en milieu rural en Bretagne, dans les Hauts-de-France, au Canada et en Belgique. Il a appuyé, auprès de la Région, le projet de l'association Barkoxe Bizi : sa lettre, qui montre que le projet local ne manque pas d'équivalents dans d'autres coins du monde, a valeur de légitimation et de reconnaissance.

Les responsables de l'association Barkoxe Bizi se plaisent à souligner que leur village n'est pas isolé mais plutôt « niché », et que l'actuel désir d'une plus forte propension des jeunes à rester au pays constitue pour eux à la fois un atout et une responsabilité, celle de consolider et de valoriser collectivement les projets de développement grâce aux vertus et au potentiel du tiers-lieu.

---

#### Sources :

- > Entretien en visioconférence avec Mathilde Agor le 29 avril 2020
- > Entretien en visioconférence avec Mathieu Pourrillou et Nicolas Etchart le 4 mai 2020
- > <http://barkoxe-bizi.com/a-propos-de-barkoxe-bizi/>
- > Sophie Carbonnel, « Grippe aviaire : relaxe pour l'éleveuse de Barcus (64) qui n'avait pas abattu ses canards », *Sud Ouest*, 10 décembre 2018.



## Fiche administrative



### DESCRIPTION

L'association Barkoxe Bizi a pour objet de créer des lieux d'activité et d'échanges afin de mutualiser les ressources, de partager les expériences et d'animer un espace partagé. Elle vise à conforter la dynamique du village de Barcus à travers des actions de promotion et de développement économique, touristique, environnemental, social, culturel et sportif. Elle est fondée sur une fonction sociale estimée fondamentale : créer une dynamique collective qui soit génératrice de lien social, autour d'un espace tiers-lieu qui positionne l'habitant au centre de la réflexion et de l'action. Le tiers-lieu sera installé dans l'ancien presbytère de la commune de Barcus.

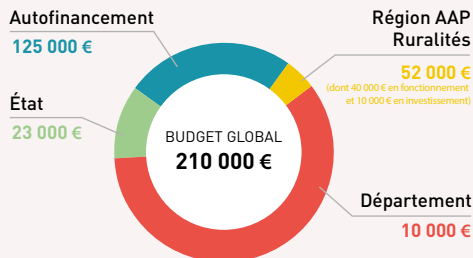
Le projet s'inscrit dans une démarche partenariale (collectivités et associations) et participative conduite sur le territoire de la Soule et qui vise à conduire une réflexion sur l'attractivité du territoire. Une première réunion a eu lieu le 8 décembre 2016, à laquelle a notamment participé l'Organisation pour le développement par l'action et la coopération économiques (ODACE), engagée dans une démarche de construction d'un nouvel outil : un réseau de tiers-lieux en Soule, conçus comme des espaces de travail partagé. Les habitants de Barcus se sont rapidement saisis de cette réflexion et, lors d'une réunion au cours de l'été 2017, plusieurs enjeux ont été identifiés :

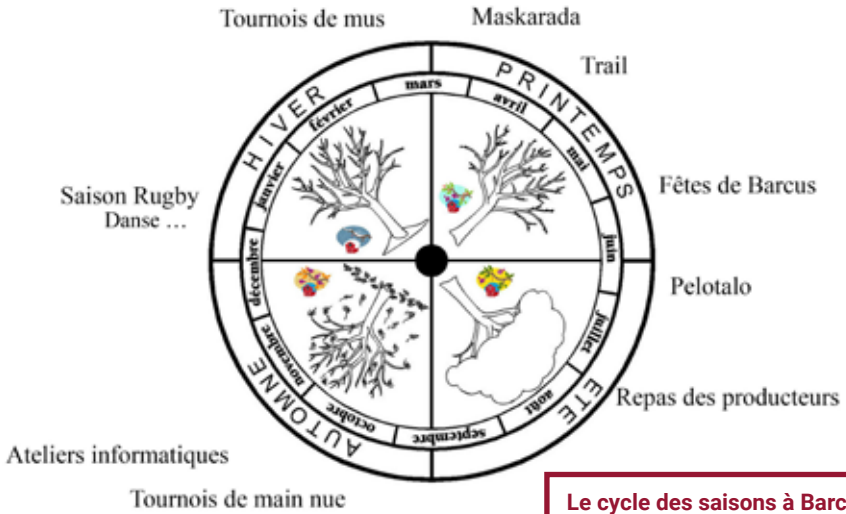
- > **l'accueil** ou le maintien de jeunes sur la commune ;
- > **le maintien** de lieux de vie et de l'offre de services pour les habitants ;
- > **la dynamique** du tissu agricole ;
- > **le développement** des activités de loisirs en lien avec les équipements sportifs et les associations culturelles de la commune.

La mise en place d'un espace tiers-lieu permettrait de rassembler trois fonctions : le coworking, la convivialité et la scénographie. Une équipe-projet a été mise en place pour conduire une réflexion de préfiguration ordonnée à la réhabilitation et à l'aménagement de l'ancien presbytère. Il a été fait appel au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).



### BUDGET





© Crédit photo : David Le Deodic

Le jour du procès, le 5 novembre 2018, 150 personnes sont venues apporter leur soutien à l'éleveuse Cathy Chabalgoity et à Panpi Sainte-Marie, responsable du syndicat ELB (Euskal Herriko Laborarien Batasuna, Confédération paysanne du Pays basque)



Une forte mobilisation devant le ferme Uhartia a fait reculer à deux reprises les agents en charge de l'abattage

© Crédit photo : Jean-Philippe Gionnet

## Un tiers-lieu en Soule

BARKOXE BIZI

contact@barkoxe-bizi.com  
64130 Barcus  
Mathilde Agor  
06 33 79 97 25



Création d'un tiers-lieu en Soule - avril 2020

Communication sur une action innovatrice en Pays Basque

## Création d'un tiers-lieu dans l'ancien presbytère

BARKOXE BIZI



+/- 150 m<sup>2</sup> SP  
+/- 1 000 €/m<sup>2</sup>  
+/- 150 000 € HT travaux bâtiment

Aménagement terrasse et jardin :  
+/- 500 m<sup>2</sup>  
+/- 10 €/m<sup>2</sup>  
+/- 5 000 € HT travaux espaces extérieurs

Aménagement par bloc : tiers-lieu sur 3 étages (RDC, étage, combles)



Conversion d'un ancien presbytère en... tiers-lieu



## PROJET 10

L'Association SEI  
(Solidarité Environnement Insertion)

**Création d'une  
conciergerie rurale en  
Entreprise d'Insertion  
à Saint-Sauvant  
(Vienne)**





## Des Chantiers d'insertion à l'Entreprise d'insertion : innovation et solidarité

La directrice de l'association Solidarité Environnement Insertion (SEI), Amélie Closse, souligne d'emblée que « l'association a été créée, en 2011, par les habitants qui voulaient faire des choses pour leur commune ». Le contexte géographique est ici important : Saint-Sauvant est à 40 km de Niort et de Poitiers : « L'isolement n'est pas une vue de l'esprit ; on n'est pas dans une campagne bucolique et juste un peu éloignés de la ville. On est vraiment sur une zone sinistrée et très isolée ». Amélie Closse observe qu'elle n'a jamais travaillé avec un conseil d'administration comme celui avec lequel elle collabore quotidiennement : ces simples habitants sont devenus administrateurs et, pour une partie d'entre eux, le sont encore. L'une des forces de l'association tient à la diversité de ses membres, en termes d'âge, de sexe et de profession, mais aussi des buts poursuivis, où se mêlent environnement, développement économique, action sociale, embellissement du bourg...

L'histoire religieuse a durablement marqué les relations et les structures sociales locales. Amélie Closse qualifie sa commune de Saint-Sauvant, qui compte environ 1 300 habitants, de « terre de guerres de religion » : les catholiques habitaient généralement dans le bourg, qui comprend moins de 600 habitants, et les protestants dans des hameaux extérieurs. Bien qu'elle ait rejoint cette commune il y a à peine une dizaine d'années et qu'elle ne tienne nullement compte de la religion dans l'exercice de ses fonctions, elle estime être en mesure de dire, pour la majeure partie des administrateurs de l'association et des élus du conseil municipal, qui est d'origine catholique et qui est d'origine protestante : « Ça vient toujours sur la table à un moment ou à un autre. Les plus moteurs, à l'initiative des innovations communales, ont souvent été les protestants : on était sous une mandature municipale à dominante protestante et la majorité des membres du conseil d'administration était également plutôt de culture protestante, sans que ceux-ci soient nécessairement des membres actifs de leur confession religieuse ». Dans le restaurant que gère l'association, ont été conservés les « départs de souterrains qui permettaient aux protestants de s'échapper dans la forêt quand il y avait du grabuge. Cela marque très matériellement les lieux qu'on occupe aujourd'hui ». Ces vestiges témoignent assurément d'une tradition de résistance et d'une aptitude à l'organisation collective.

### 1 · L'Aigail

Amélie Closse n'était pas encore engagée sur cette commune au moment où se sont tenues les deux premières réunions, concomitantes du projet de la mairie de Saint-Sauvant de réhabiliter un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup>. Cette bâtisse, dénommée l'Aigail (« rosée du matin », en patois charentais) et située en plein centre-bourg, près de l'école, était propriété municipale depuis 1976 et fermée au public depuis 15 ans en raison de son mauvais état. Le maire de l'époque, Marc Menneteau, « très imprégné de la culture protestante », a cherché à donner une dimension d'utilité sociale à ce projet et s'est tourné, dans ce but, vers l'association qui venait juste de se créer. C'est dans ce contexte qu'il fut décidé que l'association SEI tenterait de créer un chantier d'insertion et donc de se faire habiliter par l'État en tant que structure d'insertion sur les métiers du bâtiment afin de porter l'ensemble des travaux de réhabilitation, à l'exception des lots techniques.

C'est aussi alors qu'Amélie Closse, administratrice du réseau régional CHANTIER école (un réseau de chantiers d'insertion), et qui venait de quitter ses fonctions de directrice-adjointe d'une autre association charentaise, a été consultée par les membres de la Communauté de communes du Pays Mélusin, dont notamment le maire de Saint-Sauvant, désireux de recueillir son expertise sur un autre dossier de réhabilitation.

Elle a expliqué à ses interlocuteurs en quoi consistait un chantier d'insertion, et cette consultation a eu l'effet d'un déclic : à titre d'essai, un accord de collaboration de trois mois a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2011, dans ce moment d'improbables coïncidences, entre le maire de Saint-Sauvant, l'association SEI et Amélie Closse afin de tester la faisabilité du projet relatif à l'Aigail : en trois mois, le chantier d'insertion avait été constitué. L'opération de réhabilitation et de transformation du bâtiment en gîte octroyait d'emblée deux ans et demi de travail, gage de sécurité et de stabilité économiques. Selon Amélie Closse, devenue directrice de l'association, « *un projet de développement local, c'est souvent la rencontre de plusieurs opportunités et de plusieurs volontés sur un territoire précis qui permettent à la mayonnaise de prendre. En outre, une partie de la population était favorable à ce que ce bâtiment reprenne une fonction. Aujourd'hui, c'est un gîte de 40 places qui peut accueillir des personnes, des familles, des séminaires professionnels, des groupes de vacanciers. Une quarantaine de salariés en insertion ont travaillé sur le chantier* ».

La directrice de l'association voit un atout dans le fait de ne pas être originaire de la commune dans laquelle elle exerce son activité professionnelle : « *Sur des territoires ruraux comme les nôtres, il faut être extérieur aux enjeux locaux pour pouvoir porter des projets de cette ampleur. Il ne faut pas être englué dans des relations qui peuvent être affinitaires ou conflictuelles. Mais il m'a toutefois fallu expliquer que j'étais d'origine rurale, et, pour faire mes preuves, j'ai sorti mes bottes en caoutchouc...* ».

L'association compte une cinquantaine d'adhérents, dont 25 bénévoles actifs et entre 10 et 15 administrateurs. Ceux-ci entendent prendre leurs décisions selon des principes de solidarité, d'accès à l'autonomie des personnes et d'égale possibilité pour chacun d'accéder au droit. Il en va de même de l'équipe de salariés, qui compte aujourd'hui 35 membres – sept permanents et une large majorité de personnes en parcours d'insertion. Ces personnes en parcours répondent aux critères d'éligibilité établis par l'État : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 25 ans ou adultes de plus de 55 ans, travailleurs handicapés. Dans la mesure où les deux tiers d'entre elles ne sont pas titulaires du permis de conduire, le recrutement est géographiquement limité à un rayon de 15 km.

## **2 · Le restaurant**

La transformation de l'Aigail en gîte avait été pensée en lien avec le restaurant de la commune ; celui-ci, en raison de sa vétusté, a fermé ses portes en septembre 2012. L'association SEI a alors fait la proposition à la mairie de récupérer ce bien, sur la base d'un bail emphytéotique de 99 ans, pour y mener les travaux propres à en refaire un restaurant ; ce projet a ainsi conduit à la création d'un deuxième chantier d'insertion, en hôtellerie-restauration. Le budget de réhabilitation s'est chiffré à un demi-million d'euros, alors que l'association n'avait qu'un an et demi d'existence et 4 000 € en fonds propres...



Les résultats des élections municipales de 2014, qui se sont accompagnées d'un changement d'équipe à la mairie, ont été à l'origine d'un délicat problème. La nouvelle maire, qui n'avait jamais exercé de mandat électif, a décidé de tirer un trait sur ce qui avait été engagé par l'équipe précédente. De ce fait, l'ouverture des deux sites – gîte et restaurant –, prévue pour le mois d'août 2014, a été retardée respectivement de 18 et de 24 mois. La solidarité locale, grâce aux travaux qui ont été proposés par des particuliers, a permis de pallier les effets socio-économiques de la mise à l'arrêt des chantiers. La démission délibérée, en février 2016, d'une dizaine de membres de la majorité municipale a entraîné un nouveau scrutin et l'arrivée à la mairie d'une équipe qui a renoué les relations avec l'association et ses projets. Il est à noter que ces relations ont toujours fonctionné *de facto* sur un double principe, non écrit, de collaboration fonctionnelle et de séparation institutionnelle : à un temps t, personne n'est à la fois administrateur de l'association et conseiller municipal.

Aujourd'hui, l'association dispose de deux équipes : l'une dans le domaine du bâtiment et de l'entretien des espaces verts, et qui travaille à la fois pour des municipalités et pour des particuliers ; la seconde, en hôtellerie-restauration, exploite le gîte et le restaurant. S'ajoutent à cela plusieurs pôles d'activités : développement local, accès au droit, aide au départ en vacances et service d'aide à la mobilité par la location de voitures et de scooters.

### 3 · La conciergerie rurale

Le rappel des étapes de ce processus permet de comprendre le contexte et l'esprit dans lesquels a émergé le projet de conciergerie rurale. Comme les deux qui l'ont précédé, ce projet est l'expression tout à la fois de la créativité des animateurs de l'association et de la veille attentive dont fait l'objet la recherche de fonds privés et publics. À cet égard, l'appel à projets du Cluster Ruralités de la Région Nouvelle-Aquitaine a été reçu à un moment où se trouvait engagée la réflexion sur l'ingénierie du projet de conciergerie. L'appel à projets a joué un rôle estimé très important en raison de l'élaboration de l'argumentation qu'il a rendue nécessaire en vue de la rendre également la plus intelligible possible. Côté soutien financier, la subvention de la Région a permis de faire intervenir un architecte sur le volet immobilier du projet ainsi qu'un cabinet sur la question du statut juridique et sur l'étude de marché.

Le projet de conciergerie émane d'un triple constat :

- > de plus en plus de candidats à un « chantier d'insertion » n'étaient pas éligibles dans la mesure où ils n'appartenaient pas au public le plus en précarité ou le plus éloigné de l'emploi ; il convenait donc de penser en termes d' « entreprise d'insertion », qui constitue l'étape suivante et pour laquelle les aides publiques sont moins importantes ;
- > des demandes croissantes des habitants, notamment de ceux qui travaillent dans des villes éloignées et qui rentrent tard le soir ainsi que des personnes vieillissantes isolées, portaient sur des micro-services qui n'entraient pas dans les attributions des équipes du Chantier d'insertion : l'évacuation de déchets verts, le déménagement de meubles, le portage de repas, la livraison de courses...

> les activités du Chantier d'insertion disposaient encore de marges de développement : la blanchisserie du gîte, le restaurant, les activités sur les espaces verts ou sur le bâtiment. De nouvelles capacités de travail pouvaient donc être envisagées en ces domaines.

C'est sur la base de ce diagnostic qu'a été pensée la création d'une conciergerie rurale, dont le statut serait ainsi celui d'une entreprise d'insertion. Ce projet répond à un objectif de création d'emplois en vue à la fois d'apporter des micros-services aux habitants et de contribuer, par voie de conséquence, à l'activité des commerces locaux. Il permet aussi de créer du lien entre les personnes les plus en difficulté sociale et celles qui ont les moyens de les employer. Des enquêtes ont été menées en ce sens : une partie de la population aimerait recourir aux artisans locaux (y compris les petits maraîchers, les agriculteurs qui font des fromages de chèvre...), mais, partant tôt le matin et rentrant tard le soir, elle manque de temps pour ce faire. La conciergerie vise précisément à pallier cette difficulté, dans l'intérêt des divers groupes d'acteurs et de la communauté villageoise : elle constitue une forme de service public local.

Après la réalisation du gîte et du restaurant, ce projet induit l'acquisition par l'association d'un troisième lieu, en l'occurrence une maison située sur la place du village. Y seront installés la conciergerie, mais aussi des logements sociaux d'urgence et un espace d'animation. Le rez-de-chaussée, consacré à la conciergerie, pourra accueillir des services offerts quelques jours par mois par des intervenants extérieurs (opticien, esthéticienne...). Toutefois, l'essentiel des services sera délivré en itinérance, notamment grâce à un petit truck qui collectera et rapportera des panières de linge, livrera des paniers de courses... Des lieux d'accueil ont été d'ores et déjà ciblés : les gares, les crèches des écoles et, par l'intermédiaire de leurs CSE, les principales entreprises du territoire.

Le projet a bénéficié de l'avis d'un cabinet conseil parisien, Lestoux et Associés, qui travaille pour de grandes enseignes ou pour des collectivités territoriales, et qui a été engagé par le Grand Poitiers (rejoint en 2017 par la commune de Saint-Sauvant) sur le dossier de la revitalisation des centres-bourgs. Il est ressorti de l'expertise qu'il convenait d'ouvrir la conciergerie avec un maximum de services dès le départ pour que la démarche puisse favoriser l'émergence d'une série de propositions d'activités fondées sur de nouvelles idées.

La demande présentée à la Région en 2019 n'a concerné que le budget d'ingénierie, dont le montant total est de l'ordre de 40 000 €. Le budget d'investissement, qui comprendra l'acquisition du bien immobilier, sa réhabilitation et son équipement ainsi que l'achat d'un véhicule et de terminaux informatiques, est estimé, pour le seul volet conciergerie (soit environ un tiers de l'espace occupé dans le nouveau site), à environ 250 000 €. Le soutien de la mairie, par avance acquis, ne comporte pas d'engagement financier : le budget de la collectivité locale et celui de l'association SEI sont pratiquement équivalents...

---

**Source :**

Entretien en visioconférence avec Amélie Closse le 5 mai 2020

## Fiche administrative



### DESCRIPTION

**L'association SEI développe sur la commune de Saint-Sauvant, depuis une dizaine d'années, des actions de développement économique, de création d'emplois, de valorisation du territoire et d'action sociale.** Le projet de création d'une conciergerie rurale en Entreprise d'insertion vise à apporter des services de proximité à la population dans un format partenarial économiquement équilibré et autonome. Dans une logique de solidarité et de développement économique, mais également de réponse aux carences de l'offre locale en postes d'insertion, l'association a délibérément choisi un statut d'entreprise d'insertion pour ce nouveau projet. Ce statut permet en effet de répondre conjointement à plusieurs objectifs qui associent valeurs de solidarité, engagement citoyen et développement économique local.

L'étude de faisabilité de ce projet a bénéficié à la fois du soutien de la collectivité, de visites d'expérimentation auprès d'autres opérations en cours et d'une étude de marché réalisée par un cabinet extérieur. Le caractère innovant de ce projet repose sur sa capacité à articuler de façon mutualisée de nombreux micro-services et de combiner dans une même dynamique des objectifs de développement économique et de lutte contre l'exclusion sociale, tout en répondant aux besoins locaux.

Plusieurs actions sont envisagées : « Lavéo » (« réseau social et solidaire de nettoyage auto sans eau »), « Partir tranquille en vacances », « Point relais colis », « Dépose minute » (d'objets à destination de commerçants ou d'artisans : pressing, cordonnerie...), « courses à la maison »...

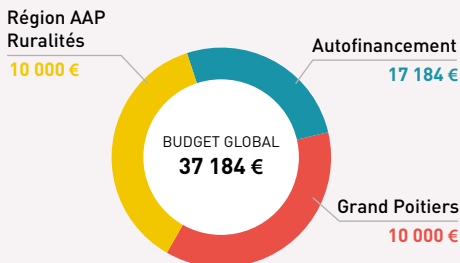


### CALENDRIER

- > Phase d'ingénierie et d'étude : six mois ;
- > Phase de montage : quatre mois ;
- > Phase de lancement : deux mois.



### BUDGET - Il concerne la seule phase d'ingénierie :





**Salle du restaurant d'insertion  
Le Ô Poirion !**



**Travail en cuisine au restaurant  
d'insertion Le Ô Poirion !**



Chantier d'insertion du gîte de l'Aigail



Gîte de l'Aigail



Activité du Chantier d'insertion sur le site gallo-romain de Sanxay





# INNOVATION ET RURALITÉ(S) en Nouvelle-Aquitaine

## Regards sur des territoires en action

Terres de *tradition*, les communes rurales de Nouvelle-Aquitaine sont aussi des territoires ouverts à la *modernité* : ces deux traits font très bon ménage *puisque la mémoire est une tradition vivante*.

Dans leur diversité, les sociétés locales apportent à leur espace de vie richesse et tonicité. Par la reconnaissance du potentiel, du charme et du caractère propre de chacune d'elles, il convient de soutenir et d'encourager l'émergence et la mise en œuvre de processus d'innovation. L'enjeu est donc de doter chacun de ces territoires des outils nécessaires à son développement, dans les domaines de la mobilité, de l'emploi, de la santé, de la formation, de lieux de rencontre... Aucun ne doit être laissé en reste.

L'attractivité nouvelle dont bénéficie aujourd'hui la Région est le fruit de l'aptitude des communes à développer des qualités d'imagination, d'intelligence collective et d'inscription dans d'actifs réseaux de collaboration. L'appui que leur apportent les institutions territoriales, en particulier le Conseil régional, conforte ce dynamisme, source de nouvelles opportunités à l'heure du télétravail et de la valorisation de nouveaux cadres de vie.

*Cette expertise, menée par Jacques Palard, Directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), a été réalisée dans le cadre des travaux du « Cluster Ruralités » de la Région Nouvelle-Aquitaine.*

**DATAR** | Délégation à l'Aménagement du Territoire  
et à l'Attractivité Régionale

Unité de l'Appui Territorial – Mission Ruralités

[mission.ruralite@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:mission.ruralite@nouvelle-aquitaine.fr)

Plus de renseignements sur : [territoires.nouvelle-aquitaine.fr](http://territoires.nouvelle-aquitaine.fr)



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**